



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité :

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 septembre 2015
D - 2015/413

Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOUE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

Communication : Projet éducatif de la Ville de Bordeaux.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 29 septembre 2014, la Ville de Bordeaux a présenté un premier projet éducatif de territoire (PEDT), élaboré dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ce PEDT, porté sur l'articulation du service public de l'Éducation avec les activités périscolaires de la Ville et de ses partenaires, était orienté vers les enfants scolarisés en cycle primaire.

Après ce document préfigurateur, le projet éducatif bordelais qui vous est présenté aujourd'hui s'élargit aux enfants de la naissance à onze ans et vise à garantir une offre éducative de qualité pour tous les enfants dans un souci de cohérence et de complémentarité des contenus et des temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire, familiaux).

Ce projet s'est nourri des concertations menées depuis trois ans et qui se poursuivront dans les années à venir afin d'ouvrir le périmètre pour englober les jeunes jusqu'à dix-huit ans.

Ce projet éducatif a été élaboré de manière partenariale avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Départementale des services de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN33) et la Caisse d'Allocations familiales (CAF).

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY



PROJET EDUCATIF DE BORDEAUX 2015-2018



Introduction



Chers acteurs éducatifs,

Depuis de très nombreuses années, j'ai fait de l'Education et de l'Enfance l'une de mes priorités. Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec la réalisation du projet éducatif de la ville de Bordeaux qui a fait l'objet ces trois dernières années de nombreuses concertations tant au niveau global qu'à l'échelle des quartiers.

Complémentaire du Pacte de cohésion social, ce document-cadre tout autant que démarche participative s'est enrichi des contributions de nos partenaires, la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Gironde, la direction départementale de la cohésion sociale, la Caisse d'allocations familiales, les nombreuses associations qui contribuent à l'accueil des enfants ainsi que les parents.

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2015, ce projet éducatif de qualité et adapté à la réalité des enfants de la naissance à onze ans a été présenté. Il constitue une première étape du projet éducatif qui vise à englober les enfants et les jeunes de la naissance à dix-huit ans.

Dans les années à venir, en lien avec le conseil général et le conseil régional, un travail de concertation et de construction sera mené afin d'élargir l'actuel du projet aux jeunes jusqu'à quinze ans puis jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Sommaire

1- Le contexte local	5
1-1 Présentation de la Ville et de son territoire	5
1-2 Contexte en matière de projet éducatif de territoire : un premier PEDT (2014-2015)	6
1-3 Périmètre et public concernés par le Projet éducatif de la Ville de Bordeaux.....	6
2- Une démarche partenariale	7
2-1 Partenaires publics et associatifs.....	7
2-1-1 Partenaires institutionnels.....	7
2-1-2 Partenaires associatifs.....	8
2-1-3 Les parents	8
2-2 Ressources mobilisées	9
2-2-1 Les structures culturelles	9
2-2-2 Les structures sportives	11
2-2-3 Les parcs et jardins	12
3- Une élaboration progressive et concertée	14
3-1 Les enquêtes de satisfaction pour les structures petite enfance municipales.....	14
3-2 les concertations pour les enfants de 3 à 11 ans.....	15
3-2-1 Premier trimestre 2013: Première concertation sur le champ éducatif.....	15
3-2 mai 2013 –juin 2014: Concertations autour du projet de réforme des rythmes scolaires..	15
3-3 début 2015 : évaluation de la mise en œuvre des rythmes scolaires.....	16
3-3 la phase de concertations par quartier, mars-juin 2015 autour des enfants de la naissance à 11 ans.....	16
4- Les grands enjeux du Projet éducatif de Bordeaux	17
4-1 L'ambition de la Ville	17
4-2 Les grands axes du projet éducatif retenus par la Ville	19
4-2-1 Un parcours scolaire mobilisateur	20
4-2-2 Un accueil et des loisirs éducatifs accessibles et épanouissants pour tous.....	25
4-2-3 Une relation positive et apaisée aux autres.....	34
4-2-4 Un projet / un parcours / une orientation réfléchie	36
4-2-5 Des parents reconnus et soutenus dans leur responsabilité et leur capacité éducative...	38
4-2-6 Un soutien socio-éducatif aux familles fragilisées	40
4-3 Mise en cohérence et complémentarité des différents temps et activités pédagogiques	46
4-3-1 La formalisation de temps d'échange entre l'ensemble des acteurs éducatifs	46
4-3-2 La complémentarité dans l'offre éducative	47
4-3-3 La cohérence dans l'espace et l'articulation entre les temps de l'enfant.....	48
5- Les instances de pilotage et d'animation	50
5-1 La structure de pilotage.....	50
5-2 Les modalités d'animations du projet éducatif	51
Le Comité Stratégique du Projet éducatif (COSPE)	51
Le Comité Stratégique Mairie de Bordeaux (COSTRAT Ville).....	51
Le Comité éducatif Partenarial (CEP).....	51
Les Comités éducatifs de proximité	51
6- L'évaluation du projet éducatif	53
6-1-1 l'évaluation du projet éducatif	53
1. Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens.....	53
2. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant	53
3. Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles en proposant notamment une offre diversifiée, accessible à tous.....	54
4. Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants	54

5. Associer l'ensemble des acteurs éducatifs tout au long du projet.....	54
6-1-2 l'évaluation des activités proposées	54
Annexes	55

1- Le contexte local

La part des jeunes aujourd'hui à Bordeaux relève de près d'un tiers de sa population. La Ville, forte de sa démographie favorable et de son attractivité, entend relever le défi de sa politique éducative en prenant en compte ses spécificités pour préparer aujourd'hui les adultes de demain.

1-1 Présentation de la Ville et de son territoire

Sixième métropole française, Bordeaux et sa région connaissent un dynamisme démographique très favorable et s'inscrivent parmi les régions les plus attractives de France. Avec 40 000 nouveaux habitants venus s'installer ces 15 dernières années à Bordeaux, l'objectif est désormais, à l'horizon 2030, d'accueillir 100 000 habitants supplémentaires.

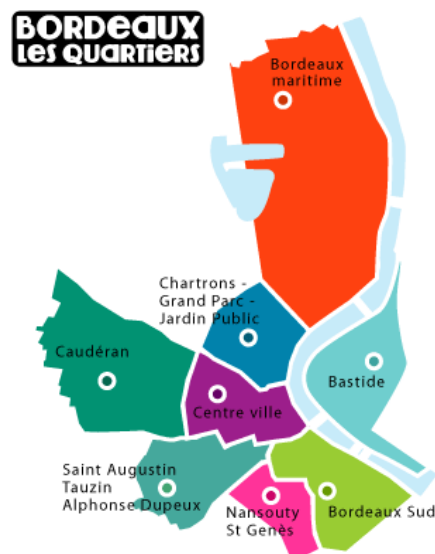
La population totale de Bordeaux est aujourd'hui de 242 945 habitants (date de référence 1er janvier 2010).

D'une superficie de 4 455 hectares, la ville est organisée en 8 quartiers avec un maire adjoint et un conseil de quartier :

- Bordeaux maritime : 29 753 habitants ;
- Chartrons-Grand Parc-Jardin Public : 27 637 habitants ;
- Bordeaux Centre : 36 178 habitants ;
- St Augustin /Tauzin/Alphons Dupeux : 34 388 habitants ;
- Nansouty - St Genès : 28 819 habitants ;
- Bordeaux Sud : 30 438 habitants ;
- Bastide : 15 115 habitants ;
- Caudéran : 40 617 habitants.

Aujourd'hui le 3e projet urbain de Bordeaux se déploie, sur tout un croissant de lune, du Lac à la gare en passant par Brazza et Niel et compte l'engagement de nombreux projets autour des futurs quartiers de Brazza, Niel, Garonne-Eiffel.

Ces futurs quartiers verront là l'émergence de nouvelles écoles maternelles et élémentaires mais aussi de structures sportives, culturelles et sociales.



1-2 Contexte en matière de projet éducatif de territoire : un premier PEDT (2014-2015)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et conformément à la circulaire interministérielle du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial, la Ville de Bordeaux a rédigé en 2014, un premier projet éducatif de territoire fixant d'une part le périmètre d'action, les besoins, les grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation et de l'autre les principales ressources du territoire concerné.

Ce PEDT a été annexé à la convention de partenariat quadripartite DDCCS/ DSDEN33 / CAF / Mairie de Bordeaux incluant une demande de dérogation aux articles R227-20 et R227-1 du code de l'action sociale et des familles :

En matière de taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre de son projet éducatif territorial pour une durée de trois ans, soit :

- 1 animateur pour 14 enfants pour les enfants des écoles maternelles ;
- 1 animateur pour 18 enfants pour les enfants des écoles élémentaires ;

En matière de durée minimale prévue pour les activités périscolaires par journée de fonctionnement afin qu'elle soit ramenée à une heure.

Cette convention quadripartite a été votée lors du conseil municipal du 29 septembre 2014.

Ce PEDT a constitué une première étape dans la réalisation du projet éducatif de la ville de Bordeaux.

1-3 Périmètre et public concernés par le Projet éducatif de la Ville de Bordeaux

Le PEDT signé au début de l'année scolaire 2014, dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, a constitué un premier jalon du projet éducatif voulu par la Ville de Bordeaux qui a fait choix de sortir du cadre strict fixé par la circulaire interministérielle du 20 mars 2013 et de proposer à la fois une démarche et un cadre ambitieux.

Le périmètre du projet éducatif de la Ville de Bordeaux est constitué de l'ensemble des enfants et jeunes de la naissance à leur majorité, sur tous les temps de l'enfant.

L'élaboration du projet éducatif de la Ville prévoit différentes étapes:

- septembre 2015: un projet éducatif relatif aux enfants de la naissance à 11 ans ;
- septembre 2016: élargissement aux enfants de 11 à 15 ans ;
- septembre 2017: élargissement aux jeunes, jusqu'à l'âge de 18 ans.

2- Une démarche partenariale

Document-cadre présentant les engagements des différents acteurs, le projet éducatif de la Ville Bordeaux se veut aussi une démarche de co-construction autour de valeurs éducatives partagées, associant à ce titre la Ville et les différents acteurs éducatifs et ressources de son territoire.

2-1 Partenaires publics et associatifs

Les partenaires de ce projet éducatifs sont multiples, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels, associatifs ou parents et donc porteurs d'attentes et de besoins différents. Il apparaît donc nécessaire de faire émerger des valeurs communes afin que tous adhèrent au projet éducatif bordelais.

2-1-1 Partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels sont :

- La direction des services départementaux de l'Education nationale de la Gironde (DSDEN33) ;
- La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- La Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- Le Conseil départemental de la Gironde ;
- Et à venir le Conseil Régional d'Aquitaine.

La DSDEN participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique qui met en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires, et met en œuvre la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale de leur département.

La DDCS doit permettre de mobiliser les politiques nationales de la manière la plus adaptée en lien avec les collectivités territoriales, responsables essentiels du champ social dans lequel interviennent également de façon importante les associations et les organismes sociaux.

La DDCS est compétente en matière de maintien ou de développement du lien social autour des thèmes spécifiques que sont le développement de la vie associative, des activités physiques, sportives, politiques de la jeunesse et de l'éducation populaire, hébergement-access au logement) ou des publics particuliers (femmes, populations défavorisées...) ou encore des territoires (politique de la ville).

La DDCS constitue un interlocuteur privilégié pour la Ville, la CAF, ou les associations intervenant dans ce secteur d'activité.

La Caf de la Gironde est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle constitue avec les 101 autres Caf de France et la Caisse nationale, la branche famille de la Sécurité sociale. La CAF exerce son activité autour de 4 grands domaines :

- la petite enfance,
- la jeunesse,
- la solidarité et l'insertion,
- le logement et le cadre de vie.

La Caf intervient soit directement auprès des familles par le versement de prestations ou par l'accompagnement social assuré par ses travailleurs sociaux, soit indirectement par le

financement d'équipements collectifs d'intérêt général, en lien avec l'enfance ou la jeunesse (crèches, centre de loisirs ...), permettant ainsi un allègement du prix pour les familles. La CAF est déjà un partenaire privilégié de la Ville par le biais du contrat Enfance-Jeunesse, contrat d'objectifs et de cofinancement.

Le Conseil départemental de la Gironde a en charge de nombreuses missions sur tout le département et ajoute à celles-ci des actions volontaristes dans de nombreux domaines : collèges, transport scolaire, développement touristique, solidarité, insertion et aides aux personnes âgées. Ces compétences obligatoires sont, à la date de rédaction du projet éducatif, les suivantes :

- action sanitaire et sociale (compétence principale),
- les collèges (construction, entretien, restauration),
- les transports (scolaires et interurbains),
- la culture (bibliothèques de prêt, archives départementales).

Le Conseil Régional d'Aquitaine a quant à lui compétence en matière des jeunes de 16 à 25 ans et sera associé au projet éducatif dans le cadre de l'élargissement de ce dernier à la tranche 16-18 ans.

2-1-2 Partenaires associatifs

La spécificité de la Ville de Bordeaux est de s'appuyer en matière périscolaire et extrascolaire sur la diversité de ses associations qui maillent le territoire de la Ville.

Ces associations (cf liste en annexe) sont parties prenantes dans l'organisation des accueils périscolaires, des centres de loisirs et des activités à vocation sociale, culturelle, éducative et sportive et les TAP.

Elles sont toutes conventionnées avec la ville et déclarent, pour la plupart d'entre elles, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à caractère périscolaire.

2-1-3 Les parents

La ville est particulièrement attentive à prendre en compte les parents, premiers acteurs éducatifs de leurs enfants, même si, d'un point de vue strictement juridique, les parents ne sont pas attendus autour de l'élaboration du PEDT.

Cette prise en compte se traduit tant au travers de sa procédure de concertation que dans les instances de pilotage.

La ville partage les objectifs énoncés par la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 de l'Education nationale visant à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires.

Si les partenaires sont multiples, il apparaît aussi que les ressources mobilisées autour du projet éducatif relèvent de différentes organisations mais toutes au service des enfants bordelais jeunes ou moins jeunes.

2-2 Ressources mobilisées

La Ville dans le cadre des accueils et activités proposées aux enfants et aux jeunes de la naissance à 18 ans, sur les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire), mobilise un ensemble de ressources, qu'elles soient humaines, matérielles, ou encore patrimoniales.

Il s'agit notamment de :

- les locaux, qu'il s'agisse des locaux relatifs à la petite enfance ou scolaires, des équipements sportifs et culturels de proximité municipaux ;
- le personnel municipal ;
- les propositions de services des différents acteurs éducatifs et péri-éducatifs ;
- les moyens logistiques et financiers (moyens de transport matériel éducatif, ..) ;
- les outils numériques ;

La continuité éducative, parmi les objectifs du projet éducatif, implique de penser le partage de ces ressources quelle que soit leur nature.

2-2-1 Les structures culturelles

Les musées

La ville de Bordeaux compte onze musées, dont sept municipaux, proposant à la fois des collections permanentes mais aussi des expositions temporaires, des rencontres, des conférences et des concerts ainsi que des animations pédagogiques pour tous les publics.

Ces musées offrent une grande diversité de thématiques, qu'il s'agisse des beaux-arts, de l'art contemporain et des arts décoratifs et du design, ou de l'histoire naturelle, l'archéologie, l'ethnographie ou encore l'histoire des douanes et l'histoire régionale.

Les musées municipaux proposent des actions pédagogiques sur le temps scolaire par le biais de la Convention éducative mais aussi des animations tant dans le cadre des TAP que des accueils de loisirs du mercredi après midi et des vacances dans un souci de complémentarité et de cohérence. Sur les temps familiaux, l'accès aux expositions temporaires et collections permanentes des musées municipaux est gratuit pour tous les premiers dimanche du mois (hors juillet et août).

La Ville, dans un souci de garantir l'équité territoriale, propose des transports permettant de tenir compte de l'éloignement de certains territoires par rapport aux structures souvent situés dans des édifices du centre historique de la ville.

Les lieux d'exposition

Outre les musées, la Ville compte de multiples lieux d'exposition qui proposent des actions ou manifestations en direction des enfants tous temps confondus.

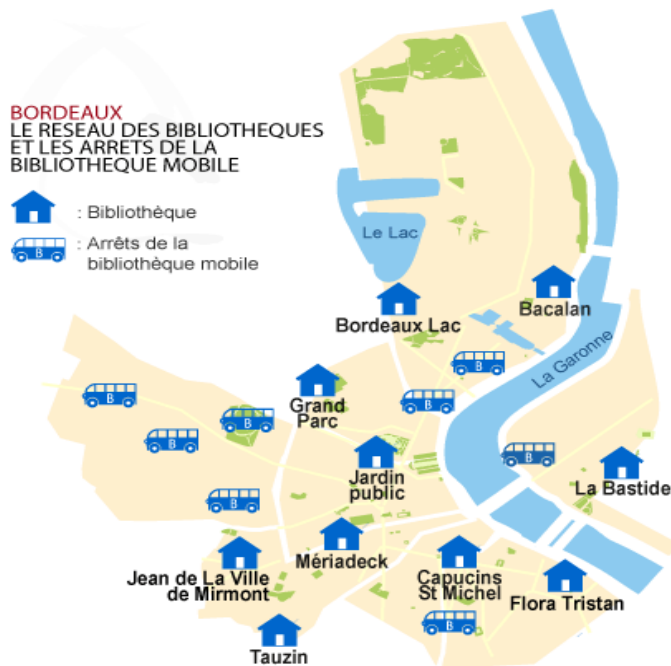
Les bibliothèques

Le réseau de bibliothèques municipales de Bordeaux comporte onze établissements maillant le territoire de la Ville répartis comme suit :

- la bibliothèque centrale de Mériadeck située dans le quartier Bordeaux-centre,
- neuf bibliothèques de quartier, et une bibliothèque mobile dans les quartiers.

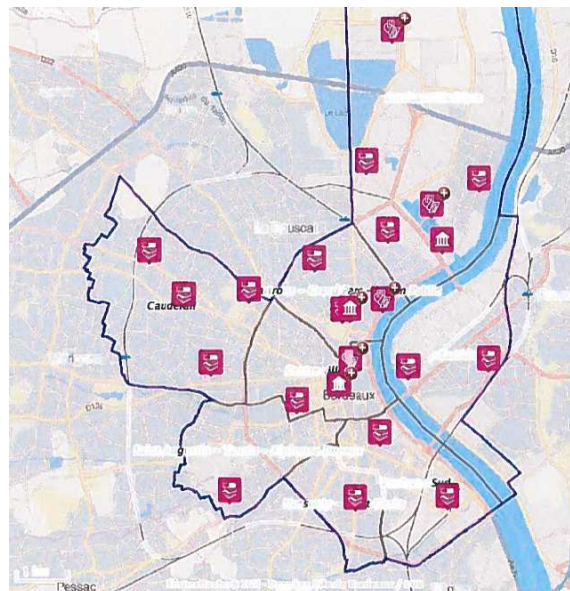
Les bibliothèques offrent un accueil gratuit et ouvert à tous couvrant l'ensemble des quartiers.

Comme les musées municipaux, elles proposent des actions sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans un souci de continuité et de cohérence éducative.



L'enseignement artistique

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud propose à près de 2000 élèves, des plus jeunes (6/7 ans) aux adultes, une formation en musiques et arts de la scène. Le Conservatoire propose des activités pédagogiques sur les TAP.



Répartition des structures culturelles

2-2-2 Les structures sportives

Le territoire de la Ville dispose de structures sportives réparties sur l'ensemble des quartiers afin de permettre la pratique d'activités physiques sur tous les temps d'enfant qu'il s'agisse du temps scolaire, péri et extrascolaire mais aussi familial (cf document en annexe).

Dans le cadre du temps scolaire et périscolaire, les mêmes structures peuvent être mobilisées pour permettre des activités sportives.

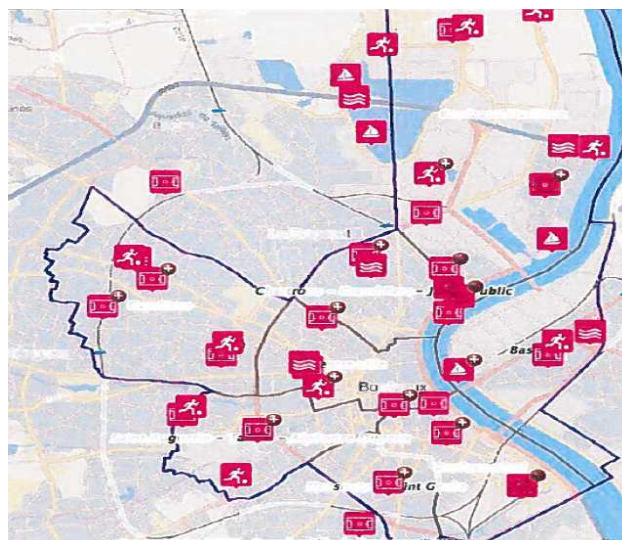
Deux actions sont communes aux temps scolaires et périscolaires à savoir le patinage et la piscine. Dans les deux cas, des transports sont mis à disposition pour garantir un accès des enfants à ces structures.

Quelques structures proposent des activités payantes mais uniquement sur le hors temps scolaire et le périscolaire.

Enfin concernant les piscines et baignades, Bordeaux gère 4 piscines couvertes et 2 lieux de baignades estivales.



L'inégale répartition des structures aquatiques est compensée s'agissant des temps scolaires, périscolaire et extrascolaire par la mise à disposition de transports afin de permettre aux enfants une équité d'accès à ces dernières.



Répartition des structures sportives et de loisirs

2-2-3 Les parcs et jardins

Bordeaux compte environ 20 m² d'espaces verts par habitant, jardins et rives répartis sur l'ensemble de son territoire.

Espaces de détente et de loisirs, ils proposent aussi sur certains d'entre eux des animations pédagogiques ouvertes aux enfants sur l'ensemble de leurs temps.

Les berges de Garonne :

Cet espace couvre huit hectares descendant en peigne vers la Garonne et créant une percée visuelle vers le fleuve jusqu'au pied du pont d'Aquitaine.

Le Jardin botanique : quartier Bordeaux Bastide

Le jardin botanique comprend à la fois un espace extérieur composé de six espaces dédiés à différentes cultures : le champ de cultures, la galerie des milieux du grand Bassin aquitain, le sentier des plantes pionnières, l'allée des plantes grimpantes, le jardin aquatique et le jardin urbain communautaire.

En outre, il comprend une serre et un musée avec des collections permanentes du Jardin, graines, fruits, herbiers, ouvrages botaniques et propose des expositions temporaires. Celles-ci, parfois créées par le Jardin Botanique de Bordeaux, traitent du monde végétal au sens large et sont accompagnées par un programme de conférences, de projections, de rencontres et d'animations.

Le Jardin botanique propose sur les temps scolaire, péri-éducatif et extrascolaire des animations pour les enfants.

Le jardin de la Béchade : quartier Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux

Espace de plus d'un hectare, il constitue un espace récréatif sur lequel se trouvent une aire de jeu pour les enfants et un terrain de pétanque.

Le jardin de la Mairie : quartier Bordeaux centre

Ce jardin s'étend sur un hectare en centre-ville et accueille le Musée des Beaux-Arts.

Le Jardin des Dames de la Foi : quartier Nansouty-Saint Genès

Il constitue un espace d'agrément et de détente dans le quartier Nansouty-Saint Genès avec une aire aménagée pour les adolescents avec des sièges spécifiques, une table de ping-pong et un baby-foot.

Le Jardin public : quartier Bordeaux centre

Ce jardin paysager d'une superficie de 10 hectares abrite un arboretum, une bibliothèque et un Muséum d'Histoire naturelle.

Il constitue aussi un espace récréatif avec de nombreuses attractions proposées aux enfants : théâtre de marionnettes, balançoires, aires de jeux, manège à l'ancienne.

Le Parc Bordelais

Ce parc de 28 hectares, planté d'environ 3 000 arbres, propose de nombreuses attractions prévues pour les enfants : un parc avec les animaux de la ferme de races locales, des cygnes et des canards, un petit train, des voitures électriques, des manèges, des balançoires et un théâtre de marionnettes ainsi que des aires de jeux.

Il dispose aussi dans son enceinte d'une piste de sécurité routière, permettant aux policiers municipaux d'animer des ateliers de préventions dans le cadre de la Convention éducative sur le temps scolaire et aussi des animations dans le cadre des TAP.

Le Parc floral / Bois de Bordeaux : quartier Bordeaux maritime

D'une superficie de 33 hectares au nord de Bordeaux, au bord du Lac, il jouxte le bois de Bordeaux de 150 hectares.

La structure des *classes vertes*, mitoyenne du parc, propose dans le cadre de la Convention éducative aux scolaires de GS et CP des animations de découverte du monde végétal et de sensibilisation au développement durable tout en permettant des passerelles entre la maternelle et l'élémentaire.

Le Parc des sports Saint-Michel : quartier Bordeaux sud

Il s'agit d'un espace de 5,5 hectares situé en bord de Garonne entre l'accès au Pont de pierre et le quai Sainte Croix qui propose plusieurs aires de promenade et de détente, ludiques ou sportives de plein air, gratuites et libres d'accès.

Le Parc Rivière : quartier Grand Parc-Chartrons-Jardin Public

Ce parc de quatre hectares ouvert à tous comprend la Maison du jardinier et de la nature en ville qui a pour mission de sensibiliser le public au jardinage écologique et à ses vertus. Cette structure propose des actions pédagogiques complémentaires pour les enfants sur le temps scolaire dans le cadre de la Convention éducative et sur les TAP.

Le Parc Pinçon : quartier Bastide

Ce parc en cours de réhabilitation se situe au cours du quartier Bastide, plus précisément dans la cité de la Benauge.



Répartition des parcs et jardins

Les ressources du territoire sont fortement mobilisées au travers des différentes activités proposées aux enfants autour du projet éducatif et ont été associées à sa conception par le biais des différentes concertations menées.

3- Une élaboration progressive et concertée

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Ce proverbe aux origines et date incertaines témoigne bien de ce que l'Education n'est pas l'apanage seul des parents, même s'ils constituent les premiers éducateurs de leurs enfants mais bien de l'ensemble de ceux qui accompagnent l'enfant dans ses différents temps. Afin de faire émerger une culture éducative commune, la Ville a donc engagé un processus de concertation jugé indispensable.

Il s'est déroulé en plusieurs étapes dans un contexte réglementaire évolutif, depuis le rapport « Refondons l'école » jusqu'aux différents décrets mettant en place la réforme des rythmes scolaires.

3-1 Les enquêtes de satisfaction pour les structures petite enfance municipales

S'agissant de la petite enfance, différentes enquêtes depuis 2012 ont été réalisées afin d'améliorer la qualité du service rendu et de mieux répondre aux besoins des familles.

En 2012, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de tous les parents dont les enfants fréquentent une structure d'accueil collective municipale. Plus de 2 parents sur 3 s'étaient exprimés à l'occasion de l'enquête menée au sein de l'ensemble des crèches de la Ville de Bordeaux.

En 2013, du 28 mars au 19 avril, cette enquête a été menée via des questionnaires, comme en 2012. Le taux de retour des parents a été de 46,5%. Elle a aussi, été faite via des entretiens au sein des permanences de préinscriptions (114 entretiens individuels réalisés).

En 2014, du 17 février au 5 mai, les usagers et futurs usagers ont répondu à l'enquête auprès de l'accueil des familles et dans les établissements d'accueil. Le taux de retour des parents a été de 41%.

En 2015, du 23 mars au 3 avril, l'enquête de satisfaction a concerné les familles dont les enfants sont en crèche à Bordeaux. Un questionnaire a été distribué dans les crèches et accessible en ligne.

L'enquête, menée auprès des familles utilisatrices des crèches municipales de Bordeaux, fait ressortir que 97,9% des familles interrogées sont satisfaites du travail effectué par le personnel de la crèche. Cette enquête a aussi permis aux parents de faire état de propositions d'améliorations, comme par exemple en matière de signalétique ou de transmission des informations par e-mail.

3-2 les concertations pour les enfants de 3 à 11 ans

3-2-1 Premier trimestre 2013: Première concertation sur le champ éducatif

Dans le contexte de démarche nationale ayant abouti au rapport « Refondons l'école » et de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Bordeaux a lancé dès le 29 janvier 2013 une concertation afin de mener localement une réflexion autour de ce que la refondation de l'école pourrait engager pour la Ville en terme de politique éducative au regard des spécificités locales bordelaises. A ce titre-là, plusieurs thèmes ont fait l'objet de réunions entre janvier et avril 2013 :

- Rythmes de l'enfant et vie de famille ;
- L'école républicaine (laïcité, apprentissage de la citoyenneté, lutte contre l'échec scolaire et les discriminations) ;
- Co-éducation et parentalité ;
- L'école hors les murs : culture, sports, loisirs, lecture, apprentissage ludique des sciences ;
- L'école inclusive.

Cette première phase de concertation a été pensée comme un groupe de travail d'une quarantaine d'acteurs éducatifs invités pour leurs compétences ou appétences qu'il s'agisse des services administratifs, des partenaires associatifs et institutionnels (DSDEN33, CAF) ou de parents s'étant intéressés à ces questions au travers de leur participation à des Ateliers de la co-éducation menés l'année précédente.

La concertation s'est alors limitée aux champs de compétences de la Ville à savoir les écoles maternelles et élémentaires.

3-2 mai 2013 –juin 2014: Concertations autour du projet de réforme des rythmes scolaires

Au cours de l'année 2013, la Ville de Bordeaux a mandaté un consultant extérieur afin de réaliser une évaluation de sa politique éducative. Les objectifs poursuivis étaient de recenser les actions réalisées, les besoins ainsi que les ressources existantes (partenaires, structures..), et de définir les grandes orientations stratégiques qu'elle souhaite porter au travers de l'élaboration du projet éducatif de Bordeaux.

Parallèlement, différentes concertations ont été menées entre février et mai 2013 en vue de l'application de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Celles-ci ont permis de recueillir l'ensemble des attentes des différentes parties prenantes (directeurs d'école, parents d'élèves élus, associations, organisations syndicales, agents), et de faire les choix structurants suivants :

- demi-journée scolaire supplémentaire le mercredi matin,
- repas proposé aux familles le mercredi,
- des contenus adaptés à chaque âge avec en maternelle une pause méridienne améliorée et en élémentaire des activités hors les murs.

Ces consultations ont revêtu plusieurs formes:

- la diffusion en février 2013 d'un questionnaire sur la réforme des rythmes scolaires adressé à chaque famille,
- l'organisation de plus de 60 réunions (dont 20 réunions publiques) entre janvier 2013 et décembre 2013 avec tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : familles, associations et fédérations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants et des agents des écoles, enseignants, directeurs d'école, inspecteurs de

l'Education nationale (IEN), directeur des services départementaux de l'Education nationale (DASEN), associations, services et élus de la ville.
L'ensemble de ces consultations a contribué à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

3-3 début 2015 : évaluation de la mise en œuvre des rythmes scolaires

La Ville de Bordeaux s'est engagée auprès des partenaires éducatifs et en particulier auprès des représentants de parents d'élèves à évaluer l'organisation des temps d'activités péri-éducatives retenue par la Ville et mise en œuvre lors de la rentrée de septembre 2014.

Afin de mieux cerner les enjeux, les points forts et les points de difficultés, la Ville a fait le choix de confier cette évaluation à un consultant extérieur.

Dans un premier temps, entre janvier et mars 2015, le consultant a mené son étude au travers d'entretiens sur 10 écoles, couvrant tous les quartiers, et auprès de tous les acteurs (enfants de cours moyens, représentants de parents d'élèves élus aux conseils d'école, référents d'activités associatifs, équipes d'animation, personnels municipaux des écoles, directeurs d'écoles, services municipaux participant à la mise en œuvre).

Par la suite, le consultant a réalisé des questionnaires, un par partie prenante de chacune des 99 écoles de la Ville, adressé courant mars 2015, avec un taux de retour au delà de 80%. Lors d'une réunion le 11 mai 2015 avec l'ensemble des parties prenantes (représentants de parents d'élèves élus, directeurs d'école, référents d'activités, responsables de site des écoles maternelles et élémentaires), le cabinet a présenté l'ensemble des observations faites et ses préconisations, puis la ville a proposé des mesures d'ajustement pour chacun des points évoqués, soit pour la rentrée de septembre 2015, soit mis à l'étude pour une application éventuelle les rentrées suivantes.

3-3 la phase de concertations par quartier, mars-juin 2015 autour des enfants de la naissance à 11 ans

Après des premières phases de concertation en groupe restreint, la Ville a fait le choix de mener une série de concertations dans les huit quartiers de la Ville en y associant l'ensemble des partenaires éducatifs intervenant auprès des enfants de la naissance à 11 ans. Cette concertation a été accompagnée par un consultant extérieur, et s'est déroulée à raison d'une réunion par quartier entre la fin du mois de mars et mi-avril 2015.

Au cours de ces réunions, quelques premiers éléments issus de l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ont été présentés puis un travail a été mené sur le projet éducatif de Bordeaux. Après la présentation de la démarche, les acteurs éducatifs ont été amenés à réfléchir aux enjeux du projet éducatif au travers des axes définis par la Ville.

Cette concertation a donné lieu à la réalisation d'une synthèse des enjeux repérés sur les huit quartiers, présentée à l'ensemble des participants à ces différentes réunions le 23 juin 2015. Une analyse a aussi permis de distinguer les axes forts des attentes des différents participants.

Les nombreuses concertations réalisées sont venues nourrir les ambitions politiques déclinées au travers du projet éducatif.

4- Les grands enjeux du Projet éducatif de Bordeaux

La principale gageure du Projet éducatif de Bordeaux est tout à la fois de répondre au cadre réglementaire d'un projet éducatif en proposant non seulement un document-cadre mais aussi une démarche qui prendra en considération les spécificités et les ambitions de la Ville au bénéfice des enfants aujourd'hui de la naissance à la fin du primaire et, dans les années à venir, des jeunes entre 11 ans et 18 ans.

4-1 L'ambition de la Ville

Le projet éducatif de la Ville de Bordeaux, conformément au cadre fixé par la circulaire du 20 mars 2013 relative au Projet éducatif de territoire, « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux ».

Il prévoit :

- l'identification des besoins éducatifs référés à chaque territoire et publics retenus ;
- une définition des priorités d'action partagées par les différentes institutions ;
- la liste des ressources disponibles pour chaque territoire et catégorie de publics ;
- la liste des programmes d'intervention par territoires, par publics, par temps ;
- l'organisation « qui fait quoi » « quand » et « dans quelles conditions » ;
- les instances de gouvernance en charge de son pilotage ;
- les instances et les moyens d'animation à l'échelle inter-institutionnelle, inter-directions municipales et territoriale.

Le projet éducatif suppose de s'entendre sur la définition de l'Education mais aussi d'adhérer autour des valeurs éducatives partagées.

Concernant les 3-11 ans, ce partage peut s'effectuer autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mis en place dès septembre 2016. Celui-ci, qui doit permettre à un élève de poursuivre ses études et de construire son projet personnel et professionnel, se décompose en cinq domaines de formation :

- les langages pour penser et communiquer : apprentissage de la langue française, de langues étrangères et régionales, des langages informatiques, des médias, des arts et du corps,
- les méthodes et outils pour apprendre : enseignement des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets et de l'organisation des apprentissages,
- la formation de la personne et du citoyen : apprentissage de la vie en société, de l'action collective, de la citoyenneté,
- les systèmes naturels et techniques : approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers, qui vise à développer la curiosité, le sens de l'observation et la capacité à résoudre des problèmes,
- les représentations du monde et l'activité humaine : compréhension des sociétés dans le temps et l'espace, interprétation de leurs productions culturelles et connaissance du monde social contemporain.

Au travers de ces différents enjeux, dans le cadre des responsabilités qui sont les siennes et de son champ d'intervention, les différents acteurs éducatifs pourraient s'appuyer sur ce socle commun afin de proposer des actions complémentaires.

L'ambition du projet éducatif demeure la prise en compte globale de l'enfant et non pas seulement de l'élève, sur tous les temps de l'enfant qu'il s'agisse du temps scolaire, péri-éducatif, périscolaire ou extrascolaire sans oublier celui de la famille.

L'ambition de la Ville de Bordeaux est de mettre en place, avec ses partenaires impliqués dans le domaine éducatif, un projet éducatif bordelais qui vise à co-construire des propositions permettant un accès à l'éducation de tous les enfants, de renforcer la qualité et la cohérence de l'offre éducative – ce qui nécessite notamment d'agir en coordination et en transversalité et de définir un mode de gouvernance partagée:

Cette ambition peut se décliner en :

- 1. Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens;**
 - a. Favoriser un environnement éducatif adapté ;**
 - b. Concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants ;**
- 2. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant ;**
- 3. Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles en proposant notamment une offre diversifiée, accessible à tous ;**
- 4. Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants ;**
- 5. Associer l'ensemble des acteurs éducatifs tout au long du projet.**

Fort de cette conviction, la Ville de Bordeaux a fait le choix de co-construire son projet éducatif de manière progressive.

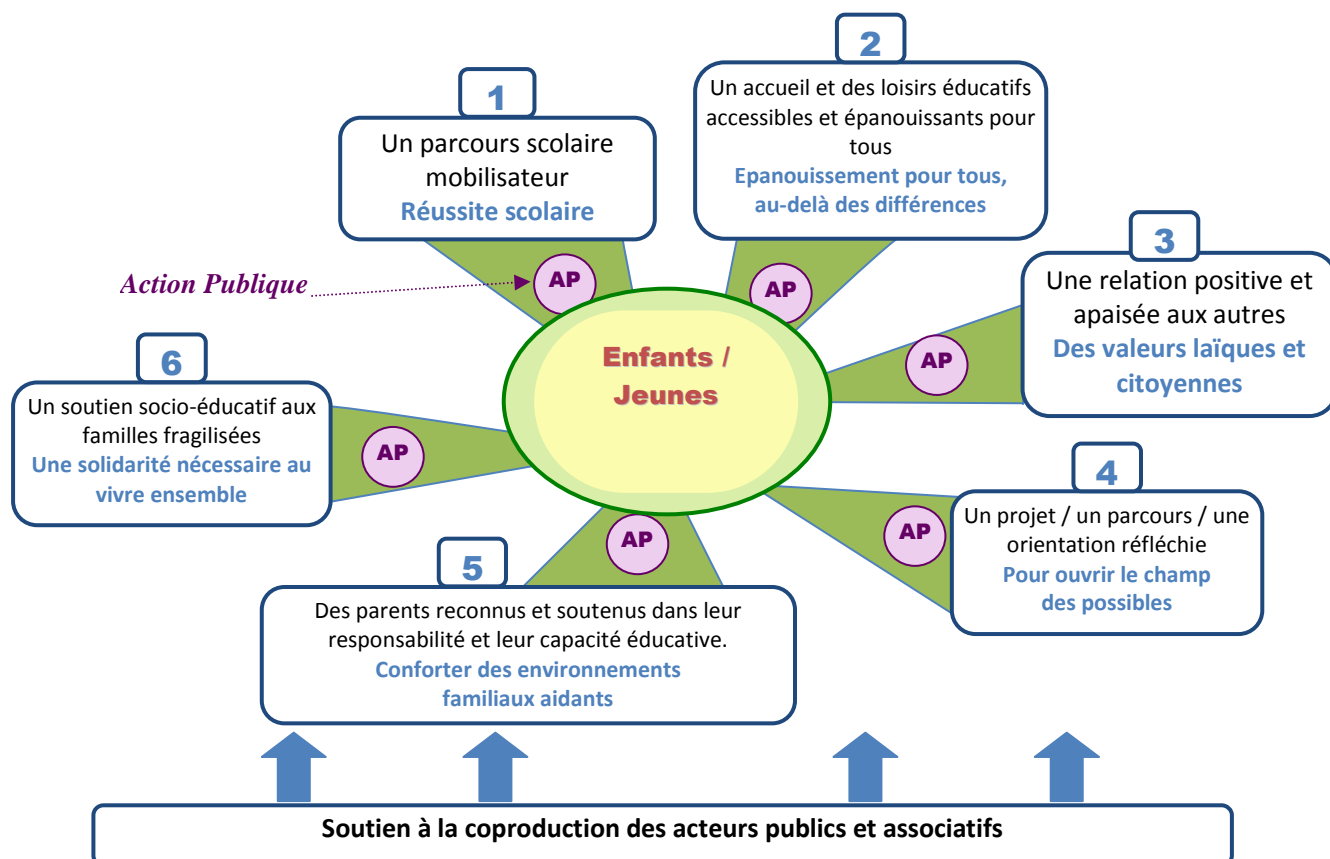
Ainsi, dans un premier temps le PEDT présenté au conseil municipal du mois de septembre 2014 s'est recentré sur les enfants scolarisés en cycle primaire dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Il a, à ce titre mis l'accent sur l'articulation du service public de l'éducation avec les activités périscolaires portées par la ville et ses partenaires.

Aujourd'hui, le périmètre du projet éducatif prend en compte les actions à caractère éducatif se référant aux très jeunes enfants (0/2 ans) dans la mesure où ces actions déterminent pour partie le parcours éducatif des enfants scolarisés.

L'ambition forte de la Ville et ses déclinaisons ont permis de mettre en évidence six grands axes fort du projet éducatif.

4-2 Les grands axes du projet éducatif retenus par la Ville

Six axes ont été retenus pour concourir aux enjeux portés par le projet éducatif. Ces axes ont fait l'objet de groupes de travail ouvert à tous les acteurs éducatifs dans chacun des huit quartiers de la ville. A ces axes thématiques s'ajoute un axe transversal de soutien à la coproduction.



Chacun de ces axes se décline en :

- attentes des acteurs : identifiés aux travers des différentes concertations ;
- objectifs poursuivis : définis par la Ville ;
- moyens mis à dispositions : il s'agit de moyens divers et variés tels que les structures, les moyens humains et financiers engagés, les plans d'actions portés par la Ville ;
- dispositifs d'appui : institutionnels et réglementaires.

4-2-1 Un parcours scolaire mobilisateur

4-2-1-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- aide aux devoirs ;
- communication et liens entre différents acteurs (parents, associations, enseignants..) ;
- effectifs des classes ;
- accompagnement des élèves en difficulté ;
- réussir l'entrée en maternelle ;
- échanges de bonnes pratiques.

Les objectifs du parcours scolaire mobilisateur permettent de prendre en compte ces attentes :

- Appuyer, dans le respect des compétences de chacun, l'action pédagogique des enseignants ;
- Apporter des outils complémentaires aux enseignements,
- Favoriser un environnement propice aux apprentissages ;
- Fournir des équipements de qualité ;
- Soutenir les enfants /jeunes en difficultés scolaires ;
- Apporter un soutien aux familles en difficultés avec l'école.

Afin de répondre aux besoins exprimés, la Ville a mis en œuvre des moyens et s'appuie sur un certain nombre de dispositifs existants.

4-2-1-2 des moyens mis en œuvre

Les locaux scolaires

Le nombre d'écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur la commune sont au nombre de 99 :

- Ecoles Maternelles publiques : 53 ;
- Ecoles Élémentaires publiques : 46 ;

Parmi ces écoles, on dénombre dont 17 écoles maternelles et 15 écoles élémentaires en réseau d'éducation prioritaire.

Le nombre d'enfants potentiellement concernés pour la rentrée scolaire de septembre 2015 est de 16 164 élèves répartis comme suit :

- En écoles maternelles : 6 528 élèves ;
- En écoles élémentaires : 9 636 élèves.

Les écoles bordelaises constituent pour les enfants un espace privilégié d'apprentissage mais aussi de référence et de continuité quels que soient les temps de l'enfant qu'il s'agisse du temps scolaire, du temps péri-éducatif et du temps extrascolaire.

En effet, la ville de Bordeaux a fait le choix de faire de l'école le lieu où sont menées les activités menées lors des TAP mais aussi dans leur très grande majorité les activités d'accueil et de loisirs les mercredis après midi et les vacances scolaires.

En outre, considérant que l'école constitue une incarnation de la République au cœur de la vie de l'enfant et donc de sa famille tout en étant un lieu singulier implanté dans les quartiers, la Ville de Bordeaux a souhaité porter le concept « d'école ouverte ».

Il s'agit de faire de l'école :

- un lieu de savoir pour tous,
- un lieu de soutien et d'entraide,

- un lieu de découverte de l'innovation numérique,
- un lieu d'équipement de proximité ouvert sur le quartier, aux familles et aux habitants.

L'éducation au numérique

La Ville de Bordeaux a fait du numérique un axe prioritaire de sa politique éducative. Ainsi, en s'appuyant sur l'expertise pédagogique de la DSDEN33, et selon les avancées technologiques, la Ville de Bordeaux a défini un schéma directeur d'équipement différent qu'il s'agisse d'écoles maternelles ou d'écoles élémentaires, les enjeux pédagogiques n'étant pas les mêmes.

Concrètement, cela s'est traduit par :

- les écoles élémentaires sont toutes dotées de salles informatiques et toutes les classes élémentaires d'outils numérique interactif, tableau numérique ou désormais vidéo-projecteur interactif ;
- les écoles maternelles, sous réserve d'un projet validé par la DSDEN33, voient leurs classes équipées de un poste en petite section, deux postes en moyenne section et trois postes en grande section, en cas de double niveau, la Ville équipe au plus haut.
- Tous les postes sont connectés au réseau de l'école et au copieur.

Parallèlement, la Ville de Bordeaux mène plusieurs expérimentations afin de s'assurer de proposer les meilleurs outils au plus près des besoins pédagogiques avec des tablettes tactiles mutualisables par école sur le principe de classe mobile et des tables tactiles en maternelle.

Enfin, la Ville fournit les postes de direction à chaque directeur d'école afin de faciliter le travail de direction.

Une offre pédagogique de 3 ans à 11 ans

La Convention éducative

Depuis plusieurs années, la Direction départementale des services de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN33) et la Ville de Bordeaux ont établi un partenariat en matière d'éducation.

Au travers d'un travail permanent de concertation et de mise en cohérence, ce partenariat a permis l'élaboration de propositions d'actions au service des apprentissages des élèves entre 3 et 11 ans des classes maternelle et élémentaire, impliquant les services et les structures municipales.

Ces propositions font l'objet d'une convention éducative signée entre la ville de Bordeaux et la DSDEN33 qui va être renouvelée au mois de septembre 2015. Cette convention témoigne d'une recherche permanente de cohérence entre l'offre éducative de la ville de Bordeaux et les programmes d'enseignement de l'Education nationale. Ces propositions sont déclinées en plusieurs thèmes :

- la santé et la prévention ;
- la citoyenneté ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation physique et sportive ;
- l'éducation artistique et culturelle ;
- l'éducation au numérique.

En septembre 2015, cette Convention éducative a fait l'objet d'un renouvellement prenant en compte des besoins d'amélioration et la définition de nouveaux besoins.

4-2-1-3 des dispositifs en appui

Le projet d'école

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définisse « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux ».

La durée moyenne d'un projet d'école est de 3 ans, avec un avenant annuel après réexamen pour d'éventuels aménagements. Les projets actuellement en cours le sont sur la période 2012-2015, ils devront en principe être revus pour la rentrée de septembre 2015.

L'objectif attendu est d'accroître encore l'efficacité de l'école en répondant aux besoins particuliers des élèves dans le respect des programmes nationaux.

Enjeu d'ordre pédagogique, éducatif, institutionnel, le projet d'école est adopté par le Conseil d'école dans le cadre d'une méthodologie précisée par la circulaire du 15 février 1990. Il est produit par les membres de l'équipe pédagogique, sous la coordination du directeur d'école. Il se décline en étapes pouvant se superposer, avec une évaluation tout au long du déroulement du projet.

Le réseau éducatif prioritaire et prioritaire + (REP et REP+)

La politique d'éducation, dispositif piloté par l'Education nationale, a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés. Ces actions ont pour objectif de ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

En 2015, son périmètre a été actualisé afin d'être de mieux prendre en compte les difficultés sociales en remplaçant progressivement les réseaux de réussite scolaire RRS par les REP+ et les REP.

A Bordeaux, les cinq zones identifiées sont :

- Bacalan ;
- Le Grand Parc;
- Saint Michel ;
- La Bastide ;
- Le Lac.

Le dispositif REP et REP+ porté par l'Education Nationale s'articule parfaitement avec le Programme de réussite éducative piloté par la Ville en intervenant sur les mêmes quartiers et auprès des mêmes familles.

L'aide personnalisée complémentaire (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont un dispositif porté par l'Education nationale et s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire.

Il s'agit d'activités menées par les enseignants avec un groupe restreint d'élèves. Elles peuvent être articulées avec les activités périscolaires.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le maître de chaque classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord ou celui du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif.

Les dispositions relatives à cette organisation sont présentées chaque année au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école.

Lorsque l'activité pédagogique complémentaire consiste à mettre en œuvre une action inscrite au projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT, une attention toute particulière devra être accordée à la richesse, à la cohérence et à la complémentarité des parcours linguistiques, sportifs, artistiques et culturels des élèves.

L'accompagnement à la scolarité

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité (dispositif cofinancé par le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité de la CAF et le Contrat de Ville) vise à soutenir les enfants et leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances, hors temps scolaire.

Sur le territoire de la Ville de Bordeaux 94 actions d'accompagnement à la scolarité ont ainsi été mises en œuvre en 2013, avec le concours de 19 associations travaillant en faveur des les 6-18 ans et impliquées dans ce dispositif.

Les objectifs sont de favoriser d'une part, la « réussite scolaire » et l'épanouissement de l'enfant ou du jeune, sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire, et d'autre part, de conforter l'implication et la reconnaissance des parents dans une démarche de co-éducation. Il s'agit donc de contribuer à l'épanouissement des enfants, à leur socialisation, à leur éveil culturel et à leur autonomie dans le travail scolaire.

L'accompagnement à la scolarité se décline en trois temps : un temps d'accueil et de goûter, un temps studieux autour du travail scolaire et de son organisation, puis un temps créatif avec des activités culturelles, artistiques, sportives et/ou techniques ; les équipes construisent alors leur projets respectifs en favorisant le lien entre apprentissages scolaires et activités diverses.

Chaque action d'accompagnement à la scolarité accueille un nombre différent de bénéficiaires en fonction de l'encadrement prévu ; les ateliers peuvent avoir lieu dans les murs des établissements scolaires ou dans les locaux des associations partenaires, encadrés par des animateurs et bénévoles.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité ont lieu en dehors des temps scolaires et s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée.

Elles sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports méthodologiques et culturels nécessaires à la réussite scolaire, avec une pédagogie de détour visant à redonner confiance. Ces champs d'intervention, complémentaires et à vocation éducative, doivent contribuer à l'épanouissement personnel de l'élève et de sa réussite scolaire. De plus, les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions.

Les objectifs des actions se déclinent comme suit :

- aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes ;
- accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'accompagnement à la scolarité joue ce rôle de complément et de partenaire de l'Ecole, dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant, sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire. Dans le cas de la ville de Bordeaux cet accompagnement est assuré par différentes associations.

Outre la volonté d'assurer un parcours scolaire mobilisateur la Ville s'est engagée à mettre en œuvre un accueil et des loisirs épanouissant pour tous les enfants de la naissance à 11 ans.

4-2-2 Un accueil et des loisirs éducatifs accessibles et épanouissants pour tous

4-3-2-1 Attente des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- aménagement des TAP ;
- accessibilité aux équipements culturels ;
- liberté de choix pour les enfants ;
- offre culturelle et sportive ;
- encadrement adapté ;
- pause méridienne adaptée.

Les objectifs permettent de prendre en compte ces attentes :

- Développer des modes de garde et d'accueil de la petite enfance, divers, nombreux. Développer une politique tarifaire adaptée ;
- Développer les équipements, infrastructures sur les quartiers. Limiter les difficultés de transports en commun, (..) ;
- Proposer des pratiques éducatives différentes de sensibilisation à l'acquisition des compétences ;
- Encourager le développement de différents supports permettant aux enfants de choisir en fonction de leurs goûts, leurs possibilités.

Afin de répondre aux besoins exprimés, la Ville a mis en œuvre des moyens et s'appuie sur un certain nombre de dispositifs existants.

4-2-2-2 des moyens mis en œuvre

Les lieux d'accueil pour les enfants avant 4 ans

- Les différents modes de gardes possibles

Pour accueillir les tout petits, la ville de Bordeaux dispose de 74 établissements municipaux, associatifs, privés et en délégation de service public.

L'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance est placé sous le contrôle du service de la Protection maternelle infantile du Conseil général de la Gironde (PMI).

Il existe différents types d'accueils:

- Accueil collectif : les structures Multi accueil ;
- Accueil individuel : le service d'accueil familial ou l'assistante maternelle indépendante ;
- Le service d'accueil familial (anciennement crèche familiale) ;
- La garde d'enfants à domicile.

- Les relais d'assistantes maternelles (RAM)

Il s'agit d'un lieu d'information, d'animation et d'échanges pour développer la qualité de l'accueil individuel de l'enfant, au domicile d'une assistante maternelle ou au domicile des parents.

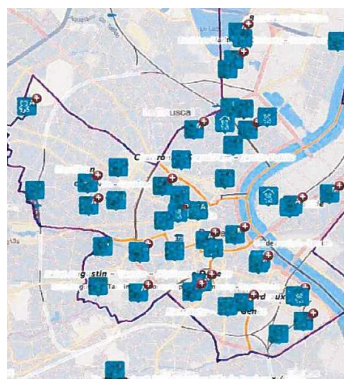
Les missions de tous les Relais ont été définies par une circulaire de la CNAF (1989, 2001) et codifiées par la Loi n. 2005-706 du 27 juin 2005 (art. L214-2-1 (V) du code de l'action sociale et des familles. JORF 28 juin 2005) et s'organisent autour de 4 axes principaux :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,

- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément

- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Le territoire de la Ville compte trois RAM, financés conjointement par la ville et la CAF. Ils intègrent des "relais petite enfance", des lieux d'information plus globale pour les parents, avec des lieux d'accueil enfants-parents et des Service d'accueil familiaux (crèche familiale).



Les structures d'accueil petite enfance (municipal, associatif et autour de l'enfance)

L'offre éducative de la naissance à 3 ans

Chaque établissement d'accueil du jeune enfant développe un projet d'établissement contenant un projet éducatif qui précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

Les objectifs sont la prise en compte et le respect des rythmes, désirs, goûts de chaque enfant en ce qui concerne sa prise en charge : sommeil, alimentation, propreté, activités proposées, mouvements et déplacements, relations avec les adultes et les autres enfants.

Il se traduit dans les pratiques et l'organisation quotidienne : aménagements et utilisations des espaces, organisation des groupes d'enfants, organisation des activités.

Il doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité, de vivre des expériences, de construire son individualité, de progresser en autonomie, éveiller son intelligence et enfin de développer sa créativité et sa personnalité.

Les projets éducatifs sont validés par la direction de la petite enfance et des familles ainsi que la PMI pour les crèches municipales ou en délégation de service public.

Les projets pédagogiques des structures associatives sont soumis à la Ville mais la validation incombe quant à elle à la PMI.

L'offre éducative se décline comme telle :

- Trois expositions par an à dimension ludique et culturelle pour les tout petits et leurs familles sont proposées dans trois quartiers différents de la Ville sur une durée de 15 jours. Ces expositions sont ouvertes à toutes les structures municipales associatives, privées, les assistantes maternelles des SAF et des 3 RAM et les familles lors des ouvertures au public.

Ces actions permettent d'impulser et de coordonner diverses actions culturelles et artistiques en partenariat avec des associations afin de contribuer à l'éveil et à l'épanouissement des jeunes enfants.

- Ateliers d'éveil à la danse: Il s'agit d'une approche innovante pour les tout petits visant à leur permettre de découvrir leurs corps en mouvement et leurs capacités motrices avec l'association « comme ça »

- Ateliers d'arts plastiques: Il s'agit d'une approche différente de la matière avec des plasticiennes permettant de réaliser des « œuvres », exposées dans les établissements avec l'intervention de l'association « 3pieds 6pouces ».

- Ateliers d'éveil musical menés par l'association Palabras autour de l'environnement sonore du Quotidien.

- Ateliers de motricité afin de favoriser l'expression motrice avec l'utilisation de jeux « surdimensionnés ».

- Le partenariat avec les bibliothèques municipales

Depuis 1997, le réseau des bibliothèques de la Ville travaille en étroite collaboration avec les différentes structures d'accueil Petite Enfance. Le projet « Les tout petits et les livres » permet des rencontres et des échanges entre les professionnels du livre et ceux de la Petite Enfance. En 2015, le thème a porté sur les héros des BD.

Des journées thématiques sont aussi organisées ainsi que des rencontres et des expositions dans les différentes bibliothèques de la Ville.

Depuis 2001 un comité de lecture formalise les échanges autour des livres dédiés aux jeunes enfants et donne lieu à une sélection de livres ensuite proposée aux professionnels et aux parents.

- Le partenariat avec l'ONB

Ce partenariat permet la proposition de spectacles « jeunes publics » fréquentant les établissements Petite enfance.

- Le partenariat avec le CAPC

Depuis l'automne 2013, ce partenariat a été mis en place avec les établissements municipaux et le Relais d'assistante maternelle Maritime, pour permettre la découverte d'un nouvel espace aux très jeunes enfants afin de développer leur sensibilité artistique.

Des lieux d'accueil pour les enfants de 3 à 11 ans :

Les moyens mis en œuvre permettent de proposer aux familles un service d'accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, articulés autour des différents temps de l'enfant :

- le matin à partir de 7h30 jusqu'au début de l'école, un accueil en garderie ;
- durant la pause méridienne sur le temps de l'interclasse hors mercredi un service de restauration ouvert à tous les enfants scolarisés ;
- le soir après l'école hors mercredi un accueil périscolaire jusqu'à 18h30 ;
- le mercredi, un accueil en centre de loisir avec restauration, et pour tous une garderie gratuite jusqu'à 12h30.

Des centres d'accueils et de loisirs adaptés (CAL)

Dix-neuf associations accueillent les enfants sur soixante quinze sites répartis dans la Ville et deux dans les communes environnantes (le Centre Social Bagatelle à Talence, le Bordeaux Etudiants Club à Pessac).

En juin 2014, 3 660 places étaient disponibles en CAL à la journée le mercredi.

A la rentrée scolaire de septembre 2014, près de 800 places supplémentaires ont été ouvertes afin de proposer 4 444 places en CAL le mercredi après l'école, réparties dans 46 écoles maternelles et 36 écoles élémentaires.

Actuellement, les enfants sont accueillis en Centre d'accueil et de loisirs (CAL) dans les locaux des associations de proximité ou sur les écoles (avec convention d'occupation de locaux co-signée par l'association, un représentant de l'Education nationale et la ville) le mercredi jusqu'à 18h30

Des accueils périscolaires et TAP proposés dans toutes les écoles maternelles et élémentaires

L'animation et les contenus des activités périscolaires et péri-éducatives prend en compte non seulement la spécificité des tranches d'âges en proposant une animation et des activités différentes mais aussi la spécificité des temps concernés :

Dans le cadre des accueils périscolaires :

- En maternelle

L'accueil du matin est gratuit de 7h30 jusqu'à l'heure d'ouverture de l'école et est assuré par le personnel municipal.

L'accueil du soir est assuré de la sortie de l'école jusqu'à 18h30 par une association de proximité, avec une participation financière des familles en fonction de leur quotient familial.

Ces accueils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le projet pédagogique de ces accueils périscolaires s'organise autour de l'organisation d'espaces facilitant le jeu, le repos, et l'activité en fonction du choix de l'enfant. Ils sont encadrés par des personnels qualifiés.

- En élémentaire

L'accueil périscolaire est assuré le matin dès 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et de la fin de la classe jusqu'à 18h30 par une association de proximité dans les locaux scolaires. Cet accueil est payant en fonction de leur quotient familial.

Ces accueils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le projet pédagogique de ces accueils périscolaires prévoit la possibilité faite aux enfants de jouer et ou de faire leurs devoirs de façon autonome dans un espace calme surveillé par un adulte. Ils sont encadrés par des personnels qualifiés.

En élémentaire, il existe aussi des accueils après la classe de type aide aux devoirs organisés par des associations de parents avec des enseignants ou des accompagnements à la scolarité proposés par les associations pour les enfants scolarisés en réseau d'éducation prioritaire.

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP)

Pour l'animation de ces activités périscolaires, Bordeaux s'appuie sur les associations partenaires de la Ville qui maillent fortement son territoire, et qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs, et également sur d'autres associations ayant fait preuve d'expérience et de garanties suffisantes pour l'animation de ces nouveaux temps de loisirs.

En octobre 2013, la Ville a lancé un appel à candidature à toutes les associations référencées. Plus de 700 projets ont été reçus.

Les associations retenues l'ont été sur la base de leur champ de compétence propre, proposant diverses actions à caractère sportif, culturel, citoyen, scientifique et de loisirs, dans une organisation qui garantit à chaque enfant la découverte de plusieurs thématiques d'activités tout au long de son parcours scolaire.

La ville a également veillé à ce que chacune d'entre elles remplissent les garanties suffisantes en matière d'expérience d'animation pédagogique, et de niveau de qualification au regard de leur champ d'activité.

Le choix des associations intervenantes dans les activités TAP en écoles maternelle et élémentaire s'est porté en priorité sur l'association déjà intervenante au titre du péri scolaire ou de l'extra scolaire du fait de sa connaissance des acteurs (parents, enfants), des partenaires (enseignants, agents de l'école) et des locaux.

Les animations qu'elles proposent peuvent être complétées par des propositions d'autres associations complémentaires dans les thématiques.

Les activités périscolaires proposées aux enfants s'articulent principalement autour des objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ;
- rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés ;
- contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres ;
- contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant ;
- développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école ;
- participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

La ville a fait le choix de contenus différenciés en fonction des tranches d'âges :

- En école maternelle :

Une seule association a été retenue sur la prise en charge des temps périscolaires. Il s'agit, dans la quasi totalité des cas, de l'association intervenant déjà dans l'école au titre du périscolaire.

Elle assure les TAP auprès des enfants de moyenne et de grande section, celle des enfants en petite section étant quant à elle assurée par les Atsems de l'école.

Les activités doivent contribuer à ce que le jeune enfant découvre son environnement, y trouve sa place, s'approprie son corps et développe ses capacités motrices, renforce ses capacités à entrer dans les fondamentaux, tout en s'adaptant à l'état physiologique des enfants pour favoriser la poursuite de la journée d'enseignement.

Les enfants sont pris en charge par petits groupes par des professionnels de l'animation. Les thématiques d'activité retenues sont :

- avec les mots ;
- corps et sens ;
- autour de moi ;
- en jeux ;
- sur les chemins de l'art ;
- sons et silences.

Elles doivent toutes être abordées au cours du parcours des élèves de la moyenne section à la grande section. A titre d'exemple, voici les activités proposées pour une école maternelle :

- Sons et silences - Eveil musical - animateur diplômé de Musicologie ;
- Autour de moi - Ecole et portrait - animateur diplômé du BAFD ;
- Sur les chemins de l'art – Arts bizarres - animateur diplômé du BAFD ;
- En jeux – Fabrication d'objet sonore et œuvres plastiques – animateur diplômé de Musicologie ;
- Avec les mots – Création de comptines – animateur diplômé du BAFD ;

- Corps et sens – Expression corporelle - animateur diplômé du BAFD ;

Les enfants en petite section et très petite section sont pris en charge par les agents municipaux de l'école après le repas ; les activités développées visent à faciliter l'endormissement. Tous ces agents ont bénéficié d'une formation visant à permettre la mise en œuvre d'activités de qualité autour de thématiques relatives à la relaxation, le chant (chants de berceuses et de comptines), ou la lecture (raconter des histoires aux enfants).

Le projet éducatif poursuivi a été présenté aux enseignants afin de convenir ensemble d'une programmation cohérente en lien avec les projets de l'école.

A compter de la rentrée scolaire 2015/2016, ces activités pourront être complétées ou remplacées par l'organisation d'espaces "bulles" encadrés par le personnel associatif permettant à l'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité spécifique de se déplacer dans un espace délimité où lui seront proposés des temps calmes et ludiques, des jeux collectifs ou pas, la possibilité de ne rien faire, de se reposer ...

- En école élémentaire :

Fort de ses politiques territoriales, la Ville de Bordeaux entend proposer à tous les enfants des écoles élémentaires des activités complémentaires aux temps familial et scolaire.

C'est pour prendre le temps de découvrir les multiples ressources de la Ville et de construire autour d'elles des projets cohérents, que le choix d'organisation des activités périscolaires s'est porté sur la fin de journée de classe en modules de deux heures.

Ainsi, toutes les classes des écoles élémentaires bénéficieront tour à tour d'activités hors les murs de l'école et in situ sur les thématiques suivantes :

- sport et santé ;
- arts et cultures ;
- T.I.C. et sciences ;
- environnement et développement durable ;
- jeux, création, temps libres ;
- citoyenneté et ouverture au monde.

Ces 6 thématiques auront été abordées au cours du parcours scolaire élémentaire.

A titre d'exemple, voici les activités proposées pour une école élémentaire :

Sport et santé – Autour de l'alimentation – animateurs diplômés du BAFA et du BEES tennis ;

Arts et cultures – Danse – animateurs diplômés du DE Danse et du BAFD ;

Jeux, création, temps libres – Ludothèque – animateurs diplômés du DUT Carrières sociales et du BAFD ;

Environnement et développement durable – Tri et recyclage – animateur diplômé du BAFA ;

T.I.C. et Sciences – Les explorateurs – animateur diplômé du BAPAAT ;

Citoyenneté et ouverture au monde - Moments d'échanges intergénérationnels – animateur diplômé du BAFD.

4-2-2-3 des dispositifs en appui

Le label Certi'crèche

Le 17 octobre 2013 La Ville de Bordeaux s'est vue remettre le label Certi'Crèche (délivré par l'AFNOR), label national de certification dans le secteur de la petite enfance en collectivités ; pour ses 30 crèches municipales. Il s'agit d'un référentiel d'engagement de service créé à l'initiative de la Ville de Bordeaux et développé en partenariat avec AFNOR. Certification pour une durée de 3 ans.

Ce label repose sur sept engagements :

- des modalités d'admission claires et transparentes,
- un accueil adapté à chaque situation pour répondre aux besoins de l'enfant et des parents, en particulier des locaux accueillants, adaptés, sécurisants,

- une prise en charge personnalisée de l'enfant. Sont passées au crible les notions d'arrivée, d'adaptation, d'alimentation, de développement et de départ de l'enfant de l'établissement,

- une relation entre les parents et les professionnels basée sur l'échange et le dialogue,
- un établissement largement ouvert sur son environnement,
- une organisation responsable à l'écoute et au service des familles,
- une démarche concertée d'amélioration continue des prestations

Le label applicable à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pourra, à terme, s'adapter aux autres structures telles que les crèches associatives ou privées.

Le Contrat enfance jeunesse

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Bordeaux afin de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans et ainsi répondre aux besoins croissants en matière d'accueil pour la petite enfance et les jeunes.

Le contrat enfance jeunesse de la Ville a pour ambitions :

- L'universalité par la couverture de l'ensemble de la population concernée ;
- Le continuum d'interventions pour les enfants sans rupture d'âge en privilégiant une logique de passerelles successives jusqu'à 18 ans ;
- L'équité dans le niveau de charge financière résiduelle pesant sur la famille ;
- L'accessibilité par une implantation des services collectifs équilibrée sur l'ensemble du territoire et par un aménagement de l'amplitude d'ouverture et des horaires ;
- La qualité des activités encadrées par un personnel qualifié, fondées sur la promotion de la mixité sociale et mixité garçons/filles et sur l'implication des jeunes et de leurs parents.

Bordeaux, Ville amie des enfants (UNICEF)

Si la Ville de Bordeaux est membre du réseau Ville Amie des Enfants depuis 2002, Alain Juppé a souhaité très tôt « labéliser » les actions menées quotidiennement par la ville en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes et ainsi leur donner une envergure et une portée nouvelles.

A ce titre, la Ville s'est tournée vers l'Unicef et ses représentants du comité Gironde pour travailler ensemble sur les démarches à entreprendre pour formaliser cette ambition. Le partenariat démarré il y a 13 ans maintenant fait de Bordeaux l'une des premières grandes villes de France membre du réseau Ville Amie des Enfants.

Ce « label » a été renouvelé en 2008 et à ce jour, en 2015, la Ville de Bordeaux souhaite poursuivre son engagement en demandant de nouveau à l'Unicef France de lui témoigner sa confiance en signant une nouvelle convention jusqu'en 2020.

La Ville a fait le choix de cibler plus particulièrement sa réflexion et ses actions sur 3 grandes thématiques qui sont :

- la participation citoyenne des enfants et des adolescents,
- la santé, l'hygiène et l'alimentation,
- le jeu, les sports, la culture et les loisirs.

Depuis 1995, les moyens humains et financiers décidés tout au long de ces années ont permis de développer des projets pour et avec les enfants tels que le conseil des enfants, le conseil des jeunes, l'accès au soin grâce à la médecine scolaire, l'opération « un fruit à la récré », la « Fraich'Attitude », l'opération Quai des Sports, la carte jeune, le pass culture, etc.

Aujourd'hui, et après 20 ans de recul, il semble nécessaire de poursuivre en ce sens tout en cherchant à se renouveler et à s'adapter (aux changements de rythmes de l'enfant, aux nouveaux arrivants, aux nouvelles précarités...). Ainsi, et au travers de cette nouvelle convention, la Ville souhaite accorder davantage de place à la parole de l'enfant et du jeune pour construire avec lui des projets concrets répondant à ses attentes.

Les dispositifs de formation

La formation des agents

Outre la formation dite de tronc commun lors de l'intégration à la fonction publique territoriale, la Ville de Bordeaux a fait le choix de mettre en place un dispositif de formation spécifique pour les agents qui interviennent en écoles maternelles et élémentaires avec prise en compte des spécificités de chacun.

Ainsi, la Ville est en train de mettre en place un parcours de formation pour les nouveaux agents stagiaires avec choix de deux modules parmi les trois suivants :

- Développement et psychologie de l'enfant
- Le rôle du professionnel en charge des 3-12 ans
- Les normes HACCP qui vient de l'anglais Hazard Analysis Critical Control Point et que l'on peut traduire techniquement par méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.

La Ville impose systématiquement à tous les agents la formation "manipulation des extincteurs" mais aussi la formation sécurisation de la voie publique.

La Ville propose aussi une formation de Gestion du stress.

Pour les agents exerçant leur activité en école maternelle, la Ville permet aux agents qui peuvent y prétendre de bénéficier d'un accompagnement permettant la validation des acquis et de l'expérience (VAE) au CAP Petite Enfance.

Des formations plus ciblées sont prévues pour les agents exerçant des missions spécifiques :

- les agents responsables de site : bases du management, gestions des conflits, informatique, entretien d'évaluation,
- pour les référents travaux des écoles : formation informatique de base

Enfin avec la mise en place des activités TAP, la Ville a mis en place un plan de formation pour les agents de maternelle avec trois modules au choix :

- Raconter des histoires aux jeunes enfants
- Chants de berceuses et de comptines
- Relaxation pour les petits

Les formations communes Education Nationale/Ville

Cette formation est spécifiquement dédiée à l'accueil des enfants scolarisés en toute petite section de maternelle et concerne les enseignants et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et pilotée par l'Education nationale.

Tous les enseignants et ATSEM des classes spécifique TPS créées à la rentrée scolaire de septembre 2014 ont été concernés.

La formation proposée par la DDCS

Outre les formations proposées par les associations et la mairie pour leurs personnels encadrant les accueils, la DDCS a proposé à la Ville de Bordeaux dans le cadre de son PEDT de financer

des temps de formation à l'attention des intervenants TAP. La plate forme Act'é a été missionnée pour ce faire par la DDCS, elle regroupe des intervenants de la Ligue de l'Enseignement et des Francas.

Cette formation a démarré en mai 2015 sur le principe suivant :

- Un tronc commun d'une durée de 3 heures pour rappeler les objectifs de la réforme et positionner les objectifs éducatifs et pédagogiques des TAP dans le cadre des nouveaux temps scolaires hebdomadaires ;
- Deux modules de 3 heures pour des groupes de 15 personnes en individualisant les contenus selon l'âge des enfants qui pourraient prendre en compte les questionnements et problématiques suivantes :
 - o Pour les intervenants en maternelles : Besoins des enfants et propositions, organisation spatiale des activités, pédagogie du thème, enjeux et finalités des activités TAP pendant la pause méridienne, compétences visées par les propositions (...)
 - o Pour les intervenants en élémentaires : Liens entre les projets associatifs et le partenariat avec services spécifiques municipaux ou prestataires, posture des animateurs avant, pendant et après l'activité, coordination des interventions entre projet de l'association et structures extérieures, formation des animateurs des structures associatives, gestion des temps de transition
- Un regroupement des participants pour faire le bilan des apports.

La Ville propose des lieux d'accueil diversifiés et des activités éducatives adaptées aux différentes tranches d'âge avec la volonté de favoriser une relation positive et apaisée.

4-2-3 Une relation positive et apaisée aux autres

4-2-3-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- mixité sociale et culturelle ;
- environnement apaisant ;
- professionnalisation des animateurs ;
- communication autour des règles et des valeurs.

Les objectifs permettent de prendre en compte ces attentes :

- Favoriser les espaces, les supports de mixité sociale, de genre. Encourager la multiplication des supports de socialisation ;
- Elargir les horizons culturels. Organiser des événements, des rencontres ;
- Faire découvrir les ressources locales, patrimoniales ;
- Prévenir les comportements inappropriés, les risques de mise en danger, (...);
- Développer des supports où les jeunes se retrouvent entre eux ;
- Développer des lieux de soutien, d'expression ;
- Donner la parole aux jeunes ;
- Travailler sur les droits et devoirs de chacun.

Afin de répondre aux besoins exprimés, la Ville a mis en œuvre des moyens et s'appuie sur un certain nombre de dispositifs existants.

4-2-3-2 les moyens mis en œuvre

Dans le cadre des interclasses, des activités sont organisées soit dans les écoles soit dans les structures situées à proximité dans certaines écoles élémentaires de la Ville afin de favoriser un climat apaisé en proposant aux enfants de les ouvrir à d'autres activités que celles proposées par l'école.

La Ville de Bordeaux décline différentes actions de prévention via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui comporte un volet nourri par diverses actions éducatives. Quatre actions phares sont alors repérables sur une thématique action de médiation et de prévention (de la violence) en milieu scolaire :

- La « médiation par le jeu » est une action qui consiste à outiller les agents de la ville intervenant sur la pause méridienne. La ludothèque Interlude assure une formation et un suivi des volontaires vers l'acquisition de compétences en animation et en accompagnement de jeux de cours et jeux de société. L'objectif étant de permettre un apaisement du climat dans les cours d'école sur le temps méridien qui cristallise des problématiques de comportement et parfois même de violence entre enfants et adultes encadrant et entres pairs.

- L'intervention d'équipes d'Unis-cité dans différentes écoles élémentaires de la ville vient renforcer ce travail sur le temps méridien : quatre jeunes volontaires par site peuvent alors proposer des cycles d'activités adaptées aux côtés des agents de services, des animateurs et des associations locales déjà présents dans ces temps là.

Le projet Mieux vivre ensemble a pour but de proposer des actions d'éducation à la citoyenneté auprès des enfants lors des pauses méridienne. Les missions des volontaires sont :

- D'apprendre aux enfants à devenir des citoyens dès leur plus jeune âge ;
- De promouvoir des relations basées sur le respect mutuel pour le mieux vivre ensemble ;
- D'aider les enfants à développer l'esprit d'entraide ;

- D'installer un climat serein dans l'école pour améliorer le cadre d'apprentissage.
Cette action est menée sur des écoles ciblées tous les ans en fonction des problématiques rencontrées.

Ces grands principes se déclinent autour d'objectifs opérationnels tels que, mettre en place des jeux coopératifs, proposer des activités et animations d'éducation à la citoyenneté, impulser des projets favorisant le mieux vivre ensemble et gérer les conflits entre enfants.

Concrètement, les jeunes en service civique proposent des projets tout au long de l'année sur la base du volontariat des enfants tels que roman-photos, rédaction de règlement, fresque murale, journal, pièce de théâtre (...).

- Le dispositif *Cet autre que moi* est une action d'animation autour des rapports filles /garçons dans les collèges portée par le partenariat socio-éducatif du secteur qui a été expressément formé pour. L'idée est d'inscrire le dispositif dans le temps sur les quartiers et de créer une culture locale du respect et de la responsabilité sexuelle dans une approche du sentiment amoureux avec les adolescents.

- Enfin, diverses actions de Prévention en milieu scolaire sont développées au regard des besoins exprimés et repérés localement. Pour exemple, l'association Caan'abus est intervenue dès lors qu'il s'agit de drogue ou d'alcool dans les collèges et lycée, Infodroits pour les notions larges de vivre ensemble de droits et devoirs dans les écoles et collèges (...)

4-2-3-3 des dispositifs en appui

Le service civique

Le Service Civique, issu de la loi du 10 mars 2010 consiste en un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme durant six à douze mois. Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance CLSPD

Il s'agit d'une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité, au sein de laquelle s'organisent la réflexion et l'action conduites au titre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Le CLSPD est présidé par le Maire ou son représentant, et animé le plus souvent par un coordinateur. Le Maire devient le «pivot» de la politique de prévention, dont il "coordonne la mise en œuvre. Il peut partager le secret professionnel avec les acteurs sociaux, saisir le juge pour mise sous tutelle des prestations familiales, effectuer un "rappel à l'ordre" à l'encontre d'un administré, y compris mineur, pour trouble à l'ordre public...".

Favoriser la réussite éducative au travers d'accueils et de contenus dans un contexte propice aux apprentissages doit aussi aller de pair avec une démarche volontariste d'accompagnement de parcours et d'orientation.

4-2-4 Un projet / un parcours / une orientation réfléchie

4-2-4-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- ouvrir le champ des possibles, découverte de la diversité des métiers ;
- organisation en lien de école/ TAP/ projets/activités ;
- développement du créneau « adolescent ».

Les objectifs permettent de prendre en compte ces attentes :

- Faire découvrir les métiers ;
- Permettre aux jeunes de se trouver en situation d'observer, d'expérimenter ;
- Soutenir la recherche d'emplois, de stages, (...).

Une concertation dans les huit quartiers, plus spécifique à la tranche d'âge des 12-15 ans sera menée l'année scolaire prochaine et permettra d'affiner les attentes et objectifs poursuivis des acteurs éducatifs y compris le public concerné.

En ce qui concerne la point particulier de l'organisation en lien de école / TAP/ projets/ activités, cette question est développée au chapitre 4-3.

4-2-4-2 les moyens mis en œuvre

Le Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA)

Afin de permettre la meilleure information possible pour les jeunes, la Ville de Bordeaux participe au financement du CIJA créé en 1976 à Bordeaux et qui se situe cours Alsace-Lorraine.

Cette association a pour objectif de concourir à l'information des jeunes au travers de différents items : la formation, l'emploi, la santé, le logement, le droit.

En outre, la Ville propose au travers du projet #Jereleveledefi de soutenir les projets de jeunes de 13 à 17 ans depuis 2006 au travers de conseils mais aussi une aide financière. Il s'agit d'un appel à idées pour les jeunes de qui habitent, étudient, travaillent ou pratiquent une activité à Bordeaux.

Les projets peuvent être de différentes natures : expression culturelle, solidarité, sports, protection de l'environnement... individuel ou collectif dans le cadre d'une association et s'il est international, le projet doit être lié à une ville jumelle de Bordeaux.

Les projets présentés devront être soutenus par une association, sous réserve qu'elle respecte la législation en vigueur.

Un correspondant accompagne les porteurs de projet à la Mission Jeunesse et Vie étudiante de la Mairie, dans chaque maison de quartier, dans les centres d'animations, au CIJA. Chaque porteur de projet est invité ensuite à se présenter devant un jury présidé par des élus de la Ville de Bordeaux et constitué de représentants d'acteurs associatifs, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de jeunes représentants de la jeunesse bordelaise. Les projets lauréats reçoivent une aide financière de la ville de Bordeaux dont le montant est déterminé en fonction de l'intérêt du projet et du budget présenté.

Le conseil des jeunes

Créé en 2004, il offre aux jeunes entre 15 et 25 ans l'opportunité de s'impliquer personnellement dans tous les domaines d'action de la ville. Il a pour objectif d'inciter les jeunes Bordelais à participer activement à la vie de leur cité, tout en leur permettant d'appréhender son fonctionnement en profondeur.

Le Conseil des jeunes travaille directement avec des associations locales, des institutions, les maire-adjoints de quartiers et les élus municipaux. Il relaie de nombreuses thématiques, comme le logement, l'emploi, les grands événements. Pour les jeunes, le Conseil sait aussi se faire accompagnateur de leurs projets.

Quelle que soit l'ambition de la Ville concernant les enfants, rappelons que les premiers éducateurs de leurs enfants demeurent les parents.

4-2-5 Des parents reconnus et soutenus dans leur responsabilité et leur capacité éducative

4-2-5-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- association des parents aux projets d'école ;
- facilitation de la communication et des échanges entre parents ;
- lieux d'accueil parents-enfants ;
- démarches administratives adaptées.

Les objectifs ci-après permettent de prendre en compte ces attentes :

- Reconnaître la famille dans son rôle de premier éducateur ;
- Développer des espaces, des supports pour les parents ;
- Conforter l'image des parents aux yeux de leurs enfants ;
- Organiser des actions intergénérationnelles.

Afin de répondre aux besoins exprimés, la Ville a mis en œuvre des moyens et s'appuie sur un certain nombre de dispositifs existants.

4-2-5-2 les moyens mis en œuvre

Des lieux d'accueils parents et enfants

Afin la Ville propose un accompagnement des parents à l'éducation de leurs enfants avec un accueil assuré par des professionnels (éducateurs, psychologues, psychomotriciens) pour les enfants de 0 à 4 ans en présence de leurs parents afin d'échanger sur les relations enfants-parents.

Il s'agit d'un accueil gratuit et anonyme, répartis sur le territoire de la Ville sur 6 points, selon des horaires différenciés :

- Bastide: LAEP de la Maison soleil
- Centre ville: LAEP de la Maison des enfants
- Bordeaux Sainte Croix: LAEP "Jardin de l'eau vive
- Bordeaux Maritime: LAEP « A petits pas ».
- Bacalan: LAEP « A petits pas » dans les locaux du Kfé des familles
- Bacalan : LAEP « A petits pas », au centre d'animation.
- La Parentèle s'adresse à tous ceux qui passent la porte, quel que soit l'âge des enfants.

La venue se fait sans rendez-vous pour les familles, avec préinscription pour les professionnels qui accompagnent des enfants.

On compte 14 000 accueils effectués par année en moyenne

En outre la Parentèle met à disposition des locaux pour deux associations :

- L'ASSEM : cette association offre un soutien scolaire aux adolescents déscolarisés pour des raisons de santé. Ils bénéficient d'un bureau lors des heures d'ouverture de la Parentèle afin de donner des cours à des jeunes qui ne souhaitent pas retourner prendre des leçons à l'hôpital ou à leur domicile.

- MANA : cette association propose le lundi après-midi un atelier de soutien à la parentalité à des familles migrantes, par le biais d'ateliers avec interprètes autour d'objets culturels : contes, berceuses, portage, massage...

L'offre éducative sur « le temps de la famille »

La Ville de Bordeaux propose à ses résidents âgés de moins de 26 ans, une carte gratuite qui donne accès à une offre culturelle, sportive et de loisirs à tarifs préférentiels auprès de 34 partenaires.

Cette carte est valable pour les enfants de 0 à 16 ans avec un accompagnant et propose des exclusivités pour les 16 à 25 ans en termes d'accès ou des tarifs privilégiés à des exhibitions sportives ou de spectacles fléchés à la Patinoire Mériadeck et au Théâtre Fémina.

La spécificité bordelaise réside dans la proposition d'une Ecole Bordelaise des activités aquatiques qui regroupe l'ensemble des leçons et activités municipales adaptées à tout âge (à partir de 3 ans) et tout niveau et dispensées dans les quatre piscines municipales.

- Activité aquatique des familles au travers de la découverte, la prévention et la familiarisation. Cette activité s'adresse à un parent et un enfant entre 3 et 6 ans. L'objectif est alors d'apprendre, en famille, à la fois les règles d'hygiène, de sécurité et de découvrir le milieu aquatique ;
- Eveil aquatique au travers de la découverte, la familiarisation et l'autonomie pour des enfants de 3 à 6 ans sans leurs parents.
- Leçons de natation :
 - o Tétard (se familiariser avec le milieu aquatique et acquérir l'autonomie en grande profondeur sur le dos et sur le ventre) ;
 - o Grenouille (sauter dans l'eau, se déplacer sur 25m en brasse et en dos. Apprentissage d'une ou plusieurs nages) ;
 - o Dauphin (se perfectionner dans différentes nages et s'initier à différentes activités aquatiques) ;
- Mini stage : forfait de 4 leçons pendant les vacances scolaires.

L'expérimentation de l'espace numérique de travail (ENT)

La Ville de Bordeaux a lancé en janvier 2013, une expérimentation de l'ENT en partenariat avec la DSDEN33 sur 25 écoles élémentaires et 9 écoles maternelles

Outil de travail collaboratif, il encourage l'ouverture et les échanges, dans un espace sécurisé. Accessible aux élèves, à leurs parents, aux enseignants, mais également à la commune, il contribue à faire de l'école un espace partagé dans lequel l'éducation se co-construit à travers la rencontre et la collaboration de chacun de ses acteurs.

Ses fonctionnalités lui permettent :

- de mettre en place un espace de communication partagé et facilitée avec une messagerie pour chacun des parents, un calendrier, un carnet de liaison, des flashes pour l'actualité de la Ville (...)
- un meilleur suivi de la scolarité des enfants: possibilité pour les parents d'accéder aux leçons et aux supports mis à disposition des enseignants, suivi du cahier de texte (...), continuité pédagogique hors temps scolaire, améliorant ainsi l'évolution des conditions d'apprentissage grâce à un accès permanent aux outils, ressources et documents numériques de la classe y compris à la maison

Cette expérimentation doit faire l'objet d'une évaluation continue avec la DSDEN33 afin d'améliorer ses fonctionnalités et d'étudier la pertinence pédagogique avant d'envisager une généralisation.

Si la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants est bien réaffirmée, il apparaît essentiel de pouvoir soutenir du point de vue socio-éducatif attentif ces derniers lorsque le besoin s'en fait sentir.

4-2-6 Un soutien socio-éducatif aux familles fragilisées

4-2-6-1 Attentes des acteurs et objectifs poursuivis

Au cours des concertations menées avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur chacun des huit quartiers, ceux-ci ont exprimé leurs attentes en matière de :

- identification et liaison des acteurs sociaux-éducatifs ;
- vigilance sur l'accessibilité financière ;
- ouverture de l'école aux parents.

Les objectifs permettent de prendre en compte ces attentes :

- Favoriser l'accessibilité financière ;
- Soutenir les actions sociales et solidaires ;
- Éviter le repli, l'isolement.

Afin de répondre aux besoins exprimés en matière de soutien socio-éducatifs aux familles fragilisées, la Ville a mis en œuvre un certains nombres de moyens renforcés par des dispositifs existants.

4-2-6-2 les moyens mis en œuvre

Des accueils facilités et prenant en compte les revenus des parents

La Ville manifeste la volonté d'accueillir tous les enfants et de prendre en compte les revenus des parents dans le calcul de la tarification des différents accueils des accueils.

L'accueil en crèche

L'accueil en en crèche est ouvert à toutes les familles et les admissions en structures petite enfance (quel que soit le temps d'accueil demandé) sont examinées par :

- une commission qui statue et prononce les admissions en avril et juin pour l'attribution des places pour la rentrée de septembre, une commission qui statue et prononce les admissions à chaque ouverture d'établissement,

Les commissions d'attribution sont composées d'élus, de directrices d'établissements et de professionnels de la petite enfance. Elles étudient les dossiers au regard des critères d'éligibilité et attribue les place en fonction des disponibilités de l'établissement.

- le service accueil et accompagnement des familles, qui, en accord avec les élus et les structures concernées, propose des admissions à chaque disponibilité en cours d'année.

A l'issue de la tenue des commissions, chaque famille reçoit un courrier leur annonçant leur affectation ; deux autres courriers sont adressés annuellement aux familles pour mettre à jour les dossiers : un questionnaire début octobre et un courrier en février permet de renouveler la préinscription en vue des commissions d'attribution pour le mois de septembre.

L'attribution d'une place quel que soit le mode de garde souhaité s'appuie sur une grille de critère détaillés ci-après.

CRITERES		POINTS
SITUATION FAMILIALE ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE		
Famille de 3 enfants ou plus	Dont au moins 3 enfants de moins de 12 ans	10
Fratrie	Un autre enfant dans EAJE*, si l'aîné a quitté l'EAJE il y a un an maximum	20
Grossesse multiple		20
Enfant porteur de handicap maladie chronique de l'enfant ou invalidante	Handicap des membres de la famille (parents sœur/frère) ou invalidante	30
Parents mineurs	1 ou les 2 parents mineurs	30
Horaires atypiques	Organisation professionnelle atypique horaires/trajet	30
SITUATION FAMILIALE ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE		
2 parents travaillent étudiants – formation	Justificatifs demandés	25
1 parent travaille 1 recherche emploi		10
Parent isolé travaille étudiant – formation	Justificatifs demandés	30
Parent isolé recherche emploi		15
Agents des structures bénéficiant des engagements pris avec leurs partenaires sociaux		10
Mutation professionnelle (2 parents travaillent)	Déménagement non prévu dans un délai de 3 mois	20
Situations d'urgence signalées		0.20.30.40

*EAJE : Etablissement Accueil de Jeunes Enfants

Le nombre de jour d'accueil/semaine prennent en compte la situation professionnelle des parents. La participation financière de la famille est calculée selon les recommandations de la Caisse nationale d'allocation familiales (CNAF) sur une base horaire établie en fonction du type d'accueil, du nombre d'enfants à charge, des ressources de la famille et de la fréquentation effective. Le paiement des frais de garde s'effectue à l'avance par courrier, sur un site régi ou par internet sur bordeaux.fr pour les établissements municipaux.

Enfin pour faciliter la vie des familles, une carte enfance (crèche et restauration) a été mise en place. Elle est attribuée à chaque enfant inscrit à la restauration scolaire.

La restauration scolaire

Celle-ci est ouverte à tous les enfants inscrits à l'école avec une tarification fixée par délibération du Conseil municipal sachant que chaque repas est subventionné par la Mairie en fonction des revenus familiaux. Plusieurs tranches de tarification sont ainsi définies afin de favoriser la progressivité des tarifs en fonction des revenus. Par ailleurs, la Ville propose des tarifs adaptés pour les professionnels (enseignants, psychologues, orthophonistes, auxiliaires de vie scolaire), pour les enfants avec projet d'accompagnement individualisé (PAI) et les familles nombreuses.

Cette carte fonctionne sur le principe du prépaiement. Chaque famille dispose d'un compte unique ouvert à son nom et pour tous ses enfants. Ce compte est alimenté par des versements effectués par internet, courrier ou dépôt auprès de la Direction de l'Education ou dans les mairies de quartiers.

La Ville a fait le choix de calculer le quotient familial à partir de l'avis d'imposition sur les revenus le plus récent. Il donne lieu à la délivrance d'un "code tarif" qui sert de base au calcul à la fois du coût de la restauration et des activités hors temps scolaires payantes.

Les activités péri-éducatives

Elles sont ouvertes à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires qui le souhaitent sous réserve d'une inscription auprès de l'association qui assure ces activités.

La Ville a fait le choix de proposer des activités péri-éducatives diversifiées et gratuites pour les familles.

Les centres de loisirs (mercredi après-midi et les petites vacances)

Il s'agit d'un accueil ouvert à toutes les familles sous réserve d'une inscription auprès des centres de loisirs.

Les centres de loisirs pratiquent la modulation des tarifs en fonction des revenus de la famille.

Un appui financier aux activités menées en temps scolaire

Pour les actions menées sur le temps scolaire, la Ville propose des séjours ski et environnement (5 jours) ainsi que des classes de neige (12 jours) dont elle prend l'ensemble des frais à sa charge. Elle demande par ailleurs une participation aux familles sur la base du quotient familial.

Pour les séjours classes de découvertes, organisés par les enseignants, qui demandent une participation financière des familles, la Ville participe au coût du projet à hauteur de 50% pour les écoles hors REP et 80% pour les écoles REP.

Des actions de prévention et l'éducation à la santé

La mise en place d'actions d'éducation à la santé et de prévention vise à répondre à des enjeux de santé publique mais aussi de réduction des inégalités et de réussite scolaire.

La prévention des enfants, des jeunes et de leurs parents ainsi que la prise en charge précoce des problèmes de santé sont une des priorités du contrat local de santé conclu entre la Ville de Bordeaux et huit partenaires parmi lesquels l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat de l'académie de Bordeaux, le Conseil départemental de Gironde, la Caisse primaire d'assurance maladie de Gironde, le centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

Le développement de la prévention dédiée aux enfants et aux jeunes et le soutien à la parentalité s'appuie sur 5 objectifs :

Améliorer le recours aux soins consécutifs aux orientations de la santé scolaire

La Ville dispose d'un service municipal de santé scolaire (6 médecins, 4 infirmières, 1 orthoptiste, 4 assistantes administratives) déployé autour de 4 centres médico- scolaires. Elle développe, en partenariat avec la DSDEN et les services PMI du Conseil départemental, une politique volontariste d'accompagnement sur le plan de la santé et du développement :

- la prévention et le dépistage par des bilans de santé systématiques en écoles maternelles,
- l'accompagnement individualisé des élèves et de leurs familles par des consultations personnalisées,
- l'accueil des élèves présentant des troubles de santé ou en situation de handicap,
- la contribution à la protection de l'enfance en danger,
- l'éducation à la santé individuelle et collective, la veille sanitaire pour les maladies contagieuses et la gestion des évènements graves

Pour ces familles les plus en difficulté et éloignées du système de santé, plusieurs actions particulières sont mises en œuvre :

- proposer aux familles les plus en difficulté un accompagnement personnalisé vers le soin de leur enfant. Dans le cadre du CLS, avec le soutien du CHU et le financement de l'ARS, un poste de médiateur en santé pour la prise en charge des enfants et l'accompagnement des familles (infirmière puéricultrice) va être expérimenté dès la rentrée 2015. Elle aura également pour mission d'animer des actions de promotion de la santé dans les écoles.

- optimiser l'utilisation des outils existants facilitant le suivi et le recours aux soins des enfants dépistés (interprétariat, consultations psychosociologiques, médiation interculturelle,...)

- promouvoir le travail en réseau pluridisciplinaire et la formation des partenaires pour une meilleure adhésion des familles aux soins.

C'est ainsi que notamment dans le cadre des Ateliers Santé Ville (ASV) de la Benaugue et des Aubiers, une mobilisation et coordination des ressources associatives permettent d'améliorer la compréhension du diagnostic et l'accès aux soins (interprétariat, médiation interculturelle,...). Sur le quartier Bordeaux Sud, un partenariat avec l'association locale de médiation interculturelle vise à améliorer l'adhésion et l'accompagnement des familles en situation de migration.

- offrir aux enfants en situation de handicap un accueil en milieu scolaire et de loisirs le plus adapté possible en respectant la demande des parents.

Prévenir et prendre en charge les conduites d'alcoolisation massive aigüe chez les jeunes.

Le programme Festiv'attitude conduit par la Ville depuis 2006 vise à promouvoir la modération des consommations et la solidarité dans la fête. De nombreuses actions ont été menées : installation de bornes éthylo-test dans les établissements de nuit, réajustement des horaires et trajets des transports en commun, sensibilisation de la grande distribution, modification des heures de fermeture des débits de boisson, campagnes de communication, action de prévention « Soul tram » et TAF (Tendances alternatives festives). Il convient d'adapter sans cesse les actions de prévention face à un phénomène en constante évolution dans ses manifestations. Les actions envisagées sont :

- organiser des actions type « permis citoyen » sur le thème de la fête et de la consommation d'alcool dans les collèges et lycées en mobilisant les parents
- maintenir les dispositifs Soul Tram et TAF
- animer des espaces d'échanges et de sensibilisation à l'université sur des lieux de passage avec un support culturel attractif (type sieste musicale)
- élaborer un outil de suivi de l'hyper alcoolisation des jeunes
- établir un protocole partagé de suivi des jeunes pris en charge en urgence au CHU de Bordeaux
- pérenniser le dispositif d'accueil de jeunes en état d'ivresse « Somn'enbus » aux abords des boîtes de nuit

Développer une information de qualité et coordonner les acteurs impliqués auprès des jeunes

Les actions prévues visent à mieux faire connaître l'offre de services de la MDA aux jeunes et à leurs parents de tous les quartiers et à proposer des temps de rencontre et de débat sur la question adolescente.

Structurer des modalités d'éducation à la santé adaptées

- Prévention bucco-dentaire :

Chaque année, dans le cadre d'un partenariat avec l'UFR d'odontologie de l'Université de Bordeaux et l'union française de santé bucco-dentaire, 50 étudiants dentistes interviennent auprès de 3000 enfants des écoles maternelles et dans les crèches. Ils utilisent la pédagogie par le jeu et abordent la technique du brossage en distribuant un kit-dentaire.

Afin d'améliorer l'accès aux soins et en complément des bilans de santé réalisés par le service de santé scolaire de la Ville, un dépistage est organisé dans les classes de petite section du secteur Bordeaux Bord et dans les classes de CE2 et CM1 d'une quinzaine d'écoles ainsi que dans certains collèges.

- Prévention des accidents domestiques :

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Prévention MAIF et la Croix Rouge près de 2000 élèves de cycle I et II bénéficient chaque année d'une action de sensibilisation

- Initiation aux gestes de premier secours et à l'utilisation des défibrillateurs :

1000 enfants initiation chaque année dans le cadre d'un partenariat avec l'Union des Sapeurs Pompiers de Gironde.

- Sensibilisation au développement durable (santé-environnement) :

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CREAQ (Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine) 500 élèves de CM1-CM2 sont sensibilisés par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens.

Ces actions sont proposées sur le temps scolaire dans le cadre de la Convention éducative.

- Prévention santé parentalité :

Il s'agit de sensibiliser enfants, parents et professionnels sur les déterminants de santé en privilégiant l'amélioration de l'hygiène de vie des enfants (alimentation, sommeil, rythmes et besoins de l'enfant ...) et le soutien à la parentalité. Il est ainsi proposé aux écoles des REP des Aubiers, de la Bastide et de Bordeaux sud d'organiser, hors temps scolaire, des soirées "Contes et débat" sur un sujet de santé. Les parents sont alors invités à assister, après l'école et avec leur enfant, à un spectacle ou des lectures de contes. Le spectacle est suivi d'une rencontre thématique avec un intervenant spécialisé : diététicienne, dentiste, chrono biologiste, psychologue.

Une dizaine d'écoles mettent en œuvre chaque année cette action de même que quatre crèches familiales en 2014-2015.

- Santé périnatalité : améliorer l'accès aux structures de soutien à la parentalité par la réalisation et la diffusion aux futurs et/ou jeunes parents d'un livret d'information sur les lieux ressources de soutien à la parentalité et à la santé et l'animation d'un groupe de parole « parents de jeunes enfants » avec interprétariat sur le quartier Bordeaux Maritime.

- Vaccinations :

Il s'agit d'améliorer le suivi du fichier vaccinal auprès des familles par des envois de courriers spécifiques (élèves de CM2), le relai de campagnes d'information de l'ARS, la sensibilisation des parents et des enseignants.

4-2-6-3 les dispositifs en appui

Le Programme de réussite éducative (PRE)

Le programme de réussite éducative issu de la loi de cohésion sociale développé depuis 2005 sur la ville de Bordeaux a pour vocation la prise en charge des publics de 2 à 16 ans en grande fragilité.

Co piloté par la Ville, la Préfecture de la Gironde et la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, le PRE est administré réglementairement par le Groupement d'Intérêt Public de la Réussite Educative de Bordeaux (GIPREB), spécialement créé à cet effet.

Articulé dans son volet opérationnel autour d'une équipe pluridisciplinaire composée des professionnels du champ éducatif sur chaque quartier concerné, le PRE propose et met en œuvre des parcours éducatifs en direction des publics repérés. Les prises en charge concernent non seulement les enfants et jeunes, mais également, le plus souvent, leurs familles et en particulier les parents qu'il peut être nécessaire d'accompagner et de soutenir.

Il s'agit ainsi d'apporter des réponses les plus complètes possibles dans le cadre d'une approche globale et singulière de chaque situation.

Les équipes pluridisciplinaires de quartier sont composées des acteurs suivants :

- Représentants Education Nationale 1er et 2ème degré ;
- Représentants des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (Conseil Général) et Assistantes sociales des établissements du second degré ;
- Représentants des structures d'animations socioculturelles ;
- La médecine scolaire et infirmières des établissements du second degré ;
- Médiation sociale.

En 2014, 330 enfants bénéficiaient de suivis individualisés sur les six quartiers inscrits dans le dispositif : Le lac, Bacalan, le Grand Parc, Saint Jean- Belcier- Carle Vernet, la Bastide et Saint Michel.

Le projet éducatif décliné autour de ses axes présuppose une mise en cohérence et complémentarité entre les différents temps de l'enfant tant en terme d'organisation que de contenu.

4-3 Mise en cohérence et complémentarité des différents temps et activités pédagogiques

4-3-1 La formalisation de temps d'échange entre l'ensemble des acteurs éducatifs

Rappel du rôle du conseil d'école comme temps d'échange

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école. Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres généralement courant octobre suite aux élections des représentants de parents d'élèves. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside ;
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école ;
- du maire ou d'un conseiller municipal désigné ;
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes) ;
- du délégué départemental de l'éducation ;
- Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative. Il s'agit notamment :
 - des personnes chargées des activités sportives et culturelles,
 - des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
 - de l'équipe médicale scolaire,
 - des assistantes sociales,
 - des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Il constitue non pas un espace de construction mais un lieu d'échanges et de décisions tant sur des questions organisationnelles que pédagogiques. A ce titre, il établit et vote le règlement intérieur de l'école, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, restauration scolaire, les activités périscolaires...)

A ce titre, il est donc important que les associations puissent y participer.

Un temps de rencontre pour assurer la complémentarité des actions en temps scolaire et périscolaire

Dans chaque école, en accord avec la DSDEN, deux temps par an seront consacrés entre enseignants et associations à la mise en cohérence et complémentarité des projets afin de donner du sens aux différentes actions menées sur les temps de l'enfant. Cette organisation sera mise en place dès la rentrée de septembre 2015, à raison d'une réunion au cours du premier trimestre scolaire et l'autre un peu plus tard dans l'année.

Des lieux de partages associant les parents

Pour les parents d'enfants de moins de trois ans

Il s'agit de faire participer les parents à la vie de la structure, qu'ils puissent s'y impliquer et ainsi mieux comprendre ce qui est proposé aux enfants.

La participation des parents est facilitée grâce aux :

- conseils de crèche

La circulaire santé du 26 AOUT 1983 N° 83/22 DU 30 JUIN 1983 prévoit la mise en place de conseil de crèche afin de faciliter la participation institutionnelle des parents à la vie de l'établissement. L'objectif des conseils de crèche est de créer une transparence sur ce qui se passe dans ces établissements et permettre aux parents de jouer un rôle actif au sein de ces structures.

Les conditions minimales permettant d'assurer la participation effective des parents sont indiquées ci-dessous.

Les modalités de désignation des représentants des représentants des parents et des professionnels au conseil de crèche sont définies par le règlement intérieur, après concertation avec les intéressés.

Le conseil de crèche se réunit au moins une fois par trimestre, à l'initiative du directeur de l'établissement et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le conseil de crèche est consulté sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne de la crèche (règlement intérieur, orientations pédagogiques et éducatives, relations avec les autres modes d'accueil, activités offertes aux enfants);
- les projets de travaux d'équipements.
- l'adaptation des modalités d'accès.

- réunions d'informations

Ces réunions n'ont rien d'obligatoire mais permettent d'aborder le fonctionnement de l'établissement et faciliter l'échange entre parents et professionnelles

.Ces Réunions permettent souvent de répondre à des interrogations très pratiques des parents sur le déroulement des journées ou encore sur des sujets liés au développement de leurs enfants.

Pour parents d'élèves

La Ville favorise l'invitation de l'ensemble des acteurs éducatifs concernés aux réunions de rentrée organisées par les écoles afin d'informer l'ensemble des familles.

Cette réunion permet notamment d'échanger sur la vie de l'école (gestion des entrées / sorties, communication, organisation, restauration, ..) ainsi que sur les projets pédagogiques scolaires et périscolaires, sur tous les temps de l'enfant.

4-3-2 La complémentarité dans l'offre éducative

Entre les projets pédagogiques des écoles et ceux des associations

Les écoles ont obligation d'élaborer un projet pédagogique de trois ans, l'actuel étant prévu sur la période 2015-2018.

De la même manière, les associations préparent des projets pédagogiques à l'exception de l'accueil périscolaire du matin et du soir compte tenu d'une présence parfois de courte durée des enfants pour les TAP et les CAL.

L'un des enjeux du projet éducatif est de mettre en adéquation les projets des différents acteurs éducatifs. A cette fin, les deux temps de rencontre institutionnalisés entre enseignants et animateurs devront permettre une nécessaire réflexion en ce sens.

En outre, une recherche de cohérence et de complémentarité est aussi recherchée à une échelle plus petite qui est celui de la classe.

Entre les différentes actions proposées sur le temps scolaire et les TAP

La Ville de Bordeaux s'est attachée à proposer un cadre de référence dans le cadre des activités TAP en lien avec les activités menées sur le temps scolaire.

Ainsi, les associations peuvent s'appuyer dans la construction de leurs activités sur un catalogue de propositions élaborées par les services municipaux impliqués dans la Convention éducative, ou par des partenaires tel que Cap'Sciences. Les actions sont alors complémentaires dans leurs contenus des actions proposées sur le temps scolaire au titre de la Convention éducative et avec une approche pédagogique différenciée.

A titre d'exemple, nous pourrions citer les actions menées dans le cadre des activités nautiques. En effet, outre les activités proposées dans le temps familial, la Ville, dans un souci de cohérence et de complémentarité entre les différents temps de l'enfant propose à ces derniers, plus spécifiquement aux enfants de CM1 et CM2, la possibilité d'évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de découvrir de nouvelles activités aquatiques et jeux d'eau durant les TAP, constituant ainsi une continuité de pratique nautique menée sur le temps scolaire dans le cadre de la Convention éducative.

4-3-3 La cohérence dans l'espace et l'articulation entre les temps de l'enfant

Pour les enfants de la naissance à 3 ans

Une transition facilitée entre les temps de la famille et de la structure petite enfance

La circulaire de 1983 prévoit « d'autoriser les parents à rester un moment avec leur enfant sur le lieu d'accueil à l'arrivée et au départ ».

Ces temps sont importants pour les enfants et sont des moments privilégiés de dialogue entre les parents et les professionnels des crèches en permettant de faire la transition entre le foyer et la crèche le matin et l'inverse pour le soir.

Ces temps sont l'occasion d'aborder la question des activités pratiquées dans la journée tout autant que d'évoquer les préoccupations sanitaires et physiologiques liées à l'enfant.

Une transition facilitée entre la crèche et l'école maternelle

En dehors de la présence des parents, la transition entre la crèche et l'entrée en maternelle est facilitée par le biais d'une convention-passerelle, à l'initiative des directions des crèches, par l'organisation de visites des écoles maternelles avec les enfants qui y seront inscrits la rentrée suivante. Cette possibilité est offerte dans les cas où la maternelle se situe à proximité du fait des déplacements à pied.

Aujourd'hui, la plupart des écoles maternelles proposent, afin de faciliter l'entrée à l'école, des visites de quelques heures à une demi-journée aux enfants accompagnés de leurs parents. Cette solution touche à la fois les enfants inscrits en crèche et les enfants gardés par d'autres moyens (assistantes maternelles, familles...).

Enfin, les équipes enseignantes mettent parfois en place des rentrées échelonnées afin de permettre aux plus petits de se familiariser avec leur nouvel environnement à leur rythme.

Pour les enfants de 3 à 11 ans

La Ville propose une véritable continuité des différents temps en faisant de l'école le lieu de référence. En effet, les accueils périscolaires du matin et du soir, le temps de classe, les activités TAP (hors sorties sur les structures ressources) et parfois même le centre de loisirs du mercredi sont organisés à l'école.

De plus, les animateurs intervenants sur le hors temps scolaire sont aussi souvent les mêmes sur les différents temps de l'enfant (TAP, centre de loisirs, périscolaire).

Ceci garantit pour les enfants et en particulier pour les plus jeunes un espace rassurant et faisant du lieu « école » un lieu d'apprentissages multiples.

La mutualisation des locaux se matérialise alors par des conventions d'occupation des locaux signées entre la direction des écoles, les associations et la Ville afin de préciser les modalités de cette mutualisation des locaux.

Enfin, outre les locaux, la Ville est favorable à la mutualisation des moyens qu'il s'agisse des jeux ou des outils numériques. Une première étape a été franchie avec la mutualisation des jeux de cours sur le temps de l'interclasse et des activités périscolaires. Sur quelques écoles, la mutualisation des outils numériques est d'ores et déjà lancée entre le temps scolaire, les TAP et le périscolaire.

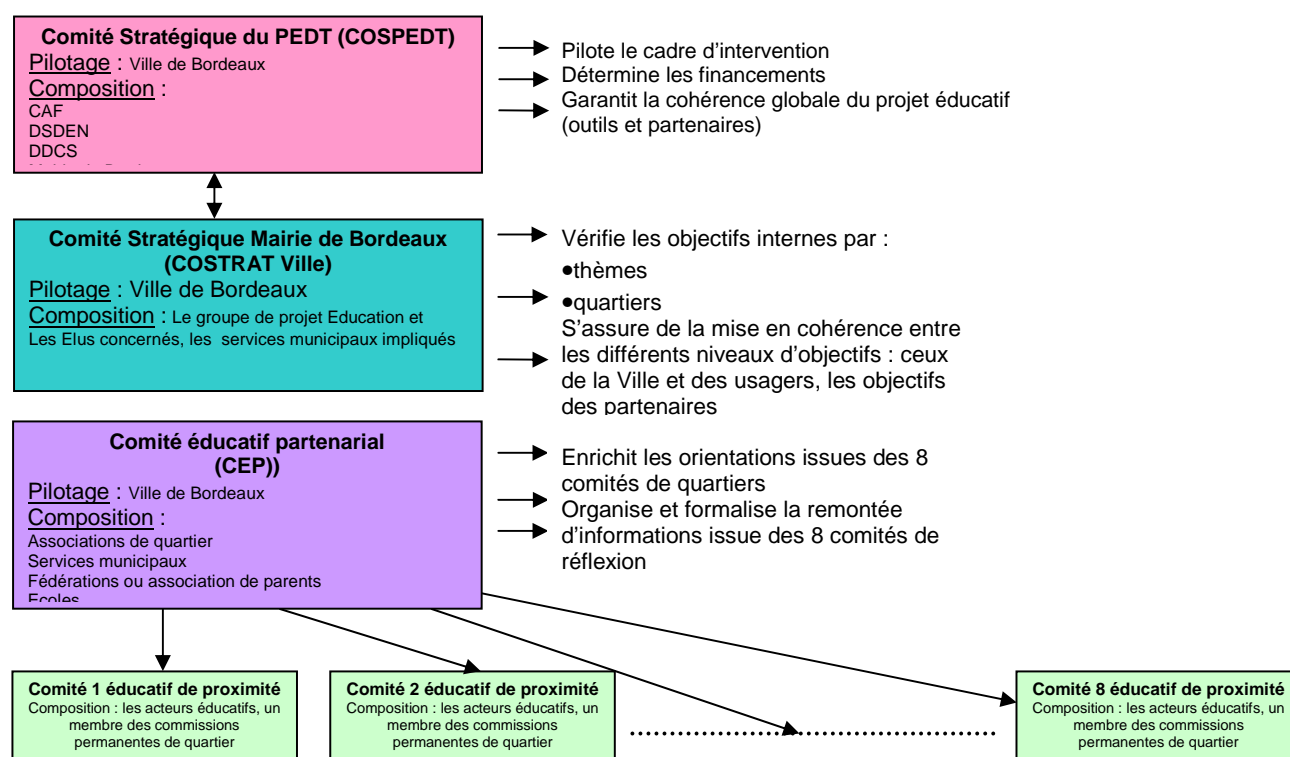
L'ambition de la Ville définie, le projet éducatif se doit aussi de prévoir des instances de pilotage destinées à le faire vivre, l'évaluer et le faire évoluer dans le temps.

5- Les instances de pilotage et d'animation

Le défi principal dans la définition du mode de gouvernance et d'animation réside en la manière de concilier à la fois l'animation territoriale au niveau des huit quartiers de la Ville et la cohérence générale sans compter la prise en compte de l'ensemble des acteurs éducatifs et de leurs enjeux.

5-1 La structure de pilotage

Si le projet éducatif est porté par la Ville qui en assure le pilotage, celle-ci a mis en place une structure de pilotage qui reconnaît et légitime l'ensemble des acteurs et favorise ainsi les échanges. Ainsi au travers du schéma de gouvernance proposé, l'ensemble des acteurs éducatifs sont représentés aux niveaux de décisions, de concertations et d'animations qui sont les leurs.



5-2 Les modalités d'animations du projet éducatif

Le Comité Stratégique du Projet éducatif (COSPE)

Ce comité se réunira une fois par an. Il aura pour objectif de s'assurer de la cohérence du projet. A ce titre, il :

- pilote le cadre d'intervention ;
- détermine les financements ;
- garantit la cohérence globale du projet éducatif (outils et partenaires).

Le Comité Stratégique Mairie de Bordeaux (COSTRAT Ville)

Ce comité se réunit deux fois par an et comprend les principales directions, services et équipements municipaux ainsi que les élus impliqués dans le projet éducatif.

Il s'assure de la mise en cohérence entre les différents niveaux d'objectifs :

- ceux de la Ville,
- ceux des partenaires,
- ceux des familles.

Il vérifie les objectifs internes

- Par thèmes,
- Par quartiers.

Le Comité éducatif Partenarial (CEP)

Ce comité se réunit deux fois par an. Il associe les référents techniques des différentes institutions avec une représentation des associations et des parents d'élèves.

Ses missions sont les suivantes :

- Enrichir les orientations issues des 8 comités de quartiers ;
- Organiser et formaliser la remontée d'informations issue des huit comités de réflexion.

Les Comités éducatifs de proximité

Ces comités se réunissent plusieurs fois par an dans chacun des huit quartiers. Ils associent les différents acteurs éducatifs afin de permettre une réflexion collective, des retours et partages d'expériences à l'échelle du quartier en lien avec les six axes du projet éducatif.

Une fois par an, à la fin de l'année scolaire, une restitution en séance plénière et en présence des Comités de tous les autres quartiers est organisée. C'est l'occasion de valoriser les usages et expériences afin de voir dans quelle mesure ils peuvent être généralisés sur tous les quartiers. Cette réunion plénière est aussi l'occasion de vérifier l'adéquation des différentes actions par rapport aux grands axes retenus par la Ville et de porter des regards croisés quant à l'évaluation du projet éducatif.

L'objectif est bien de créer une dynamique et une démarche pérenne avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la Ville de Bordeaux prévoit de se faire accompagner par un consultant extérieur afin :

- d'une part d'animer le projet éducatif dans les quartiers ;
- et de l'autre de contribuer à la réalisation de son extension qui englobera les enfants et les jeunes de 11 à 18 ans.

Enfin, comme dans tout projet une évaluation de la mise en œuvre du projet éducatif apparaît incontournable afin de s'assurer de répondre aux besoins identifiés, d'avoir atteint les objectifs fixés et de son impact à court, moyen et long terme.

6- L'évaluation du projet éducatif

Au travers des grandes orientations stratégiques définies par la Ville, il s'agit de décliner des objectifs, des actions opérationnelles afin de conduire grâce à des critères objectifs une évaluation annuelle du projet éducatif.

Il faut voir dans l'évaluation du projet éducatif, deux niveaux :

- l'évaluation des activités proposées dans le cadre du PEDT ;
- le projet éducatif en tant que tel.

Ceci suppose à la fois la définition claire des objectifs attendus mais aussi de critères et enfin d'outils.

6-1-1 l'évaluation du projet éducatif

Les indicateurs suivants pourront servir à suivre et à évaluer régulièrement la mise en œuvre de chacun des enjeux du projet éducatif.

Ces indicateurs ont été élaborés en partie grâce aux réflexions de l'ensemble des acteurs éducatifs lors des concertations de quartiers qui se sont tenues durant le dernier trimestre de l'année scolaire 2014-2015.

1. Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens

Favoriser un environnement éducatif adapté

- Qualité des espaces d'accueil ;
- Conditions matérielles propices à la réussite ;
- Organisation des interclasses ;
- Accès facilité aux enfants porteurs de handicap sur les structures d'accueil collectif (petite enfance, écoles, centre d'accueil et de loisirs).

Concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants

- Mixité scolaire en lien avec la carte scolaire ;
- Accès au numérique ;
- Lutte contre l'échec scolaire et/ou le décrochage ;
- Accompagnement des familles en difficultés, actions autour de la parentalité ;
- Accès au périscolaire et extra scolaire ;
- Equitable répartition de l'offre éducative sur les territoires ;
- Adaptation des différentes activités proposées aux besoins des enfants.

2. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant

- Thématiques complémentaires et diversifiées ;
- Articulation entre les différents dispositifs ;
- Espaces d'échanges entre les différents acteurs pour partager et travailler en complémentarité les projets.

3. Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles en proposant notamment une offre diversifiée, accessible à tous

- Information autour de l'offre ;
- Accès à l'offre au travers d'une tarification adaptée ;
- Catalogue de l'offre éducative ;
- Péréquation de l'offre aux besoins ;
- Veille sur les besoins émergents.

4. Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants

- Appropriation facilitée de l'école ;
- Communication renforcée sur l'ensemble des actions menées ;
- Associer les parents aux différents projets.

5. Associer l'ensemble des acteurs éducatifs tout au long du projet

- Réunions par quartiers sur le projet éducatif et communication aux participants des présentations et de l'état d'avancée des projets ;
- Réunions de concertation relatives à l'élargissement du périmètre aux tranches d'âges 11- 15 ans et communication aux participants des présentations et de l'état d'avancée des projets ;
- Communication au travers des différentes instances : conseil d'école, conseils de quartier, site internet de la Ville (...).

6-1-2 l'évaluation des activités proposées

Les Objectifs	Les indicateurs d'évaluation
Qualité des intervenants	Présentisme Ponctualité Qualifications Formation continue Respect du taux d'encadrement

Les Objectifs	Les indicateurs d'évaluation
Qualité des activités	Diversité des thématiques proposées Diversité des contenus Adaptation aux enfants Qualité des outils pédagogiques et des ressources Fréquentation régulière des enfants aux activités proposées

Les Objectifs	Les indicateurs d'évaluation
Organisation des activités	Mutualisation Formalisation avec convention d'occupation des locaux et des matériels Information quant aux différentes activités proposées

Annexes

Annexe 1 : Liste des écoles maternelles et élémentaires par quartiers

Annexe 2 : Liste des structures d'accueil petite enfance par quartiers

Annexe 3 : Liste des partenaires associatifs

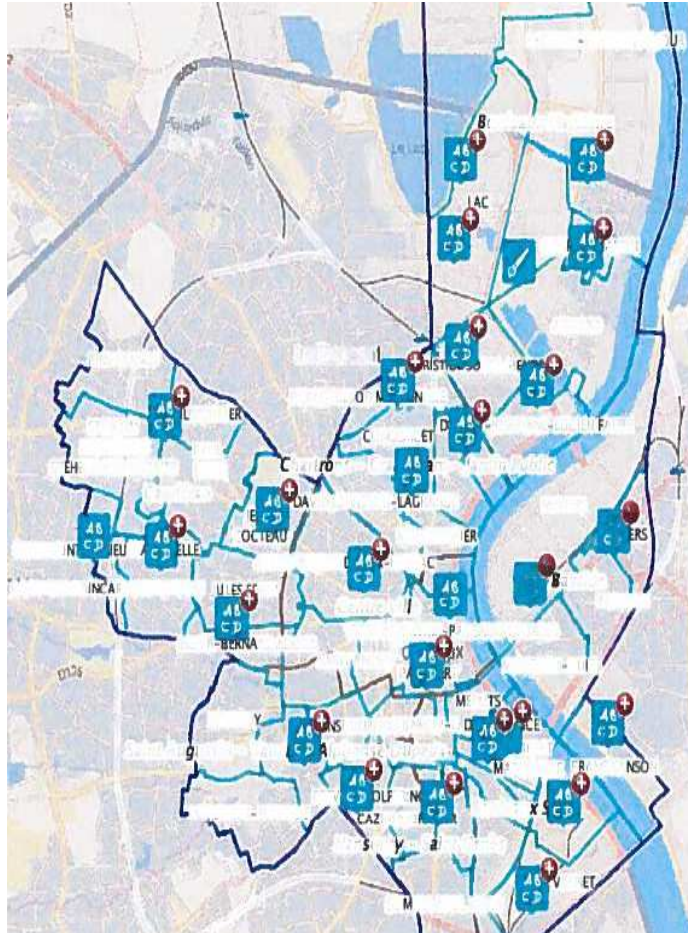
Annexe 4 : Liste des structures culturelles

Annexe 5 : Liste des structures sportives

Liste des écoles maternelles et élémentaires par quartiers

QUARTIER BX MARITIME 1		QUARTIER CHARTRONS-GD PARC -JARDIN PUBLIC 2		QUARTIER CENTRE 3	
Elémentaire	LAC II	Maternelle	PAUL BERTHELOT	Elémentaire	ANATOLE FRANCE
Maternelle	LAC II	Elémentaire	BALGUERIE	Maternelle	ANATOLE FRANCE
Maternelle	LAC III	Elémentaire	STENDHAL	Maternelle	SAINT BRUNO
Elémentaire	JEAN MONNET	Maternelle	STENDHAL	Elémentaire	SAINT BRUNO
Maternelle	JEAN MONNET	Elémentaire	MONTGOLFIER	Maternelle	NAUJAC
Elémentaire	VACLAV HAVEL	Maternelle	MONTGOLFIER	Elémentaire	ALBERT BARRAUD
Maternelle	VACLAV HAVEL	Elémentaire	DAVID JOHNSTON	Maternelle	PAIX
Elémentaire	LABARDE	Maternelle	LAGRANGE	Elémentaire	DU VIEUX BORDEAUX
Maternelle	LE POINT DU JOUR	Maternelle	PIERRE TREBOD	Maternelle	PAS SAINT GEORGES
Elémentaire	CHARLES MARTIN	Elémentaire	ALBERT SCHWEITZER	Elémentaire	PAUL BERT
Maternelle	CHARLES MARTIN	Maternelle	ALBERT SCHWEITZER	Maternelle	PAUL BERT
Elémentaire	ACHARD	Elémentaire	CONDORCET	Elémentaire	PAUL BERT
Maternelle	ACHARD	Maternelle	CONDORCET	Maternelle	PAUL BERT
Elémentaire	SOUSA MENDES				
Maternelle	SOUSA MENDES				
Maternelle	JOSEPHINE				
Elémentaire	DUPATY				
Maternelle	LUCIEN FAURE				
QUARTIER ST AUGUSTIN-TAUZIN-ALPHONSE DUPEUX 4		QUARTIER NANSOUTY - ST GENES 5		QUARTIER BORDEAUX SUD 6	
Elémentaire	FLORNOY	Elémentaire	JACQUES PREVERT	Elémentaire	FRANCIN
Maternelle	FLORNOY	Maternelle	SOLFERINO	Maternelle	FIEFFE
Elémentaire	ALBERT THOMAS	Elémentaire	DEYRIES SABLIERES	Elémentaire	FERDINAND BUISSON
Maternelle	ALBERT THOMAS	Maternelle	ARGONNE	Maternelle	BECK
Elémentaire	LOUCHEUR	Elémentaire	CAZEMAJOR	Elémentaire	CARLE VERNET
Maternelle	BECHADE	Maternelle	YSER	Maternelle	CARLE VERNET
Elémentaire	ALPHONSE DUPEUX	Elémentaire	SOMME	Elémentaire	ANDRE MEUNIER
Maternelle	ALPHONSE DUPEUX	Maternelle	PAUL ANTIN	Maternelle	NOVICIAT
				Elémentaire	HENRI IV
				Maternelle	F DE PRESSENSSE
				Maternelle	BARBEY
				Elémentaire	MENUTS
				Maternelle	MENUTS
QUARTIER BASTIDE 7		QUARTIER CAUDERAN 8			
Elémentaire	BENAUGE	Elémentaire	PAUL LAPIE		
Maternelle	BENAUGE	Maternelle	PAUL LAPIE		
Elémentaire	MONTAUD	Maternelle	SAINT ANDRE		
Maternelle	NUITS	Elémentaire	JEAN COCTEAU		
Elémentaire	NUYENS	Maternelle	JEAN COCTEAU		
Maternelle	NUYENS	Elémentaire	BEL AIR		
Elémentaire	THIERS	Maternelle	BERNARD ADOUR		
Maternelle	THIERS	Elémentaire	STHELIN		
Elémentaire+			STHELIN		
Maternelle	FRANC SANSON	Maternelle	PAUL DOUMER		
		Elémentaire	PAUL DOUMER		
		Elémentaire	JULES FERRY		
		Maternelle	JULES FERRY		
		Elémentaire	PINS FRANCS		
		Maternelle	PINS FRANCS		
		Elémentaire	RAYMOND POINCARE		
		Maternelle	RAYMOND POINCARE		
		Maternelle	Clos Montesquieu		

Répartition des écoles maternelles et élémentaires publiques sur les huit quartiers de la Ville



Liste des structures d'accueil petite enfance par quartiers

Bordeaux maritime

accueil collectif occasionnel	Multi accueil La Berge du lac 2	PRIVE
Accueil collectif occasionnel	Multi accueil Les Petites pousses du Lac	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Haussman	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
Accueil collectif régulier	Multi accueil Claveau	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
Accueil collectif régulier	Multi accueil des Chartrons 2	MUNICIPAL
Accueil collectif régulier	Multi accueil La Berge du lac 1	PRIVE
accueil collectif régulier		
accueil collectif régulier	Multi accueil des Chartrons 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Arc en ciel	MUNICIPAL
accueil des enfants handicapés	Multi accueil Nuage bleu	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil familial régulier	Crèche familiale Bordeaux Nord	MUNICIPAL

Chartrons - Grand Parc - Jardin public

accueil collectif occasionnel	Multi accueil Pitchoun petit campus	ASSOCIATIF
Accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
Accueil collectif régulier	Multi accueil Grand Parc 2	MUNICIPAL
Accueil collectif régulier		
Accueil collectif régulier	Multi accueil Grand Parc 1	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
Accueil collectif régulier	Multi accueil Pitchoun les 4 saisons	ASSOCIATIF

Bordeaux centre		
------------------------	--	--

accueil collectif occasionnel	Multi accueil Sainte Colombe 2	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Bordeaux St Bruno	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel	Accueil collectif occasionnel Jardin de l'eau vive	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Bordeaux Alema Paul Bert	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Mille couleurs	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Albert Barraud	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Sainte Colombe 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Pitchoun Gambetta	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Ptit Bout'chou	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Les enfants d'Osiris	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Alema Alain Babillot	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Les câlins d'Orme	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Argentiers	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Babilou - ile aux oiseaux	PRIVE
accueil collectif occasionnel		

Bordeaux Saint Augustin-Tauzin- Alphonse Dupeux		
--	--	--

accueil collectif occasionne	Multi accueil pouponnière du centre	
accueil collectif régulier	L'escale des bambins	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Poupon du centre Pain d'épices	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Ornano	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Paul Bert	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif régulier	Multi accueil Les petits bouchons	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Coucou	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier	Multi accueil Pouponnière du centre	
accueil collectif occasionnel	Manon Cormier	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Carreire	MUNICIPAL

accueil collectif régulier	Multi accueil Saint Augustin	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil Charles Perrens	PRIVE
accueil collectif occasionnel	Crèche familiale Bordeaux Centre	MUNICIPAL

Nansouty-Saint Genès

accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Villa Pia	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Alema Sablières	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Malbec-Nansouty	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil George V	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Jean Marquaux	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Babilou Mirassou 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Babilou Mirassou 2	PRIVE

Bordeaux sud

	Multi accueil APEEF maison des enfants	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif occasionnel		
accueil collectif régulier	Multi accueil des Douves 2	MUNICIPAL
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Carle	
accueil collectif régulier	Vernet 2	MUNICIPAL
	Multi accueil Gaspard	
accueil collectif régulier	Philippe	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil des Douves 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Magendie	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Carle	
accueil collectif occasionnel	Vernet 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Canailous Armagnac	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Canailous Armagnac	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier		
accueil collectif occasionnel		
Accueil Enfants handicapés	Multi accueil Canailous-Lafiteau	ASSOCIATIF

Bordeaux Bastide		

accueil collectif occasionnel	Multi accueil La maison soleil	ASSOCIATIF
accueil collectif régulier Accueil collectif occasionnel	Multi accueil Benaugue 2	MUNICIPAL
accueil collectif régulier	Multi accueil Benaugue 1	MUNICIPAL
accueil collectif régulier accueil collectif régulier Accueil Enfants handicapés Accueil collectif occasionnel	Multi accueil Pitchoun Bastide - Centre petite enfance Multi accueil Le jardin d'Hortense	ASSOCIATIF ASSOCIATIF

Bordeaux Caudéran		

accueil collectif occasionnel	Micro crèche Lucilann	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel	Multi accueil Quai des Bambins	ASSOCIATIF
accueil collectif occasionnel accueil collectif régulier accueil collectif régulier Accueil collectif régulier Accueil Collectif Occasionnel Accueil collectif régulier Accueil Collectif Occasionnel Accueil collectif régulier Accueil Collectif Occasionnel	Multi accueil La Coccinelle Multi accueil Armand Faulat 1 Multi accueil Cité administrative Multi accueil Pitchoun Caudéran Multi accueil D3 La Maison Bleue Multi accueil Lucilann	ASSOCIATIF MUNICIPAL MUNICIPAL ASSOCIATIF MUNICIPAL MUNICIPAL ASSOCIATIF
Accueil familial régulier	Crèche familiale Caudéran	MUNICIPAL

Liste des partenaires associatifs

Structure	Adresse	Ville
AGJA	8 rue Gambetta	33200 Bordeaux
AGJA	8 rue Gambetta	33200 Bordeaux
Amicale Laïque David Johnston	64 rue Paulin	33000 Bordeaux
Amicale Laïque David Johnston	64 rue Paulin	33000 Bordeaux
Association des Centres d'Animation de Quartiers	10 rue Vilaris	33800 Bordeaux
Association des Centres d'Animation de Quartiers	10 rue Vilaris	33800 Bordeaux
Association Petite Enfance, Enfance et Famille - APEEF	64 rue Magendie	33100 Bordeaux
Astrolabe	5 rue Beck	33800 Bordeaux
Astrolabe	5 rue Beck	33800 Bordeaux
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	58 rue Joséphine	33300 Bordeaux
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	58 rue Joséphine	33300 Bordeaux
Centre Social Foyer Fraternel	23 rue Gouffrand	33300 Bordeaux
Centre Social Foyer Fraternel	23 rue Gouffrand	33300 Bordeaux
Chantecler	2 impasse Sainte Elisabeth	33000 Bordeaux
Chantecler	2 impasse Sainte Elisabeth	33000 Bordeaux
Coqs Rouges	14 Place Sainte Eulalie	33000 Bordeaux
Coqs Rouges	14 Place Sainte Eulalie	33000 Bordeaux
CPA Tauzin	50 rue du Tauzin	33000 Bordeaux
CPA Tauzin	50 rue du Tauzin	33000 Bordeaux
GP Intencité - Centre Social du Grand Parc	Place de l'Europe - BP 44	33030 Bordeaux Cedex
GP Intencité - Centre Social du Grand Parc	Place de l'Europe - BP 44	33030 Bordeaux Cedex
Jeunes de Saint Augustin	9-11 allée des Peupliers	33000 Bordeaux
Jeunes de Saint Augustin	9-11 allée des Peupliers	33000 Bordeaux

O Sol de Portugal	9 rue Saint-Rémi	33000 Bordeaux
O Sol de Portugal	9 rue Saint-Rémi	33000 Bordeaux
Stade Bordelais ASPTT	30 rue Virginia	33300 Bordeaux
Stade Bordelais ASPTT	30 rue Virginia	33300 Bordeaux
Union Saint Bruno	49 rue Brizard	33000 Bordeaux
Union Saint Bruno	49 rue Brizard	33000 Bordeaux
Union Saint Jean	97 rue Malbec	33800 Bordeaux
Union Saint Jean	97 rue Malbec	33800 Bordeaux
Union Sportive des Chartrons	9 Place Saint Martial	33300 Bordeaux
Union Sportive des Chartrons	9 Place Saint Martial	33300 Bordeaux

Liste des structures culturelles

Musées municipaux :

- Bordeaux Patrimoine Mondial ;
- CAPC musée d'art contemporain ;
- Jardin Botanique ;
- Musée d'Aquitaine ;
- Musée des Arts décoratifs et du design ;
- Musée des Beaux-Arts ;
- Musée Jean Moulin.

Musées non municipaux

- Cap Sciences
- Musée des Compagnons du Tour de France
- Musée d'Ethnographie
- Musée National des Douanes

Les lieux d'exposition

- Arc en rêve ;
- Archives départementales de la Gironde ;
- Base sous-marine ;
- Bus de l'art contemporain ;
- Cap Sciences ;
- Jardin botanique ;
- Maison écocitoyenne ;
- Muséum d'histoire naturelle.

Liste des structures sportives

Les équipements concernés ci-après sont mis à la disposition des scolaires, des clubs et uniquement en dehors des entraînements au public

- Parc des sports Saint Michel et Colette Besson (Terrains extérieurs) ;
- Espace sportif Chauffour (Terrains extérieurs), du Parc Lescure (Terrains extérieurs), Stéhélin (Terrains extérieurs), du Petit Miot ;
- Gymnase Grand Parc I (Terrains extérieurs), Grand-Parc II (Terrains extérieurs), Gymnase Grand Parc III (Terrains extérieurs) ;
- Skate parc des Chartrons, de Stéhélin, Alfred Daney, Charles Martin, Stade Promis ;
- City stade (Brun, Carle Vernet, Chantecrit, Grand-Parc, Labarde, Le Lauzun, Le Tauzin, Parc aux Angéliques, Petit Cardina, Port de la Lune, Reignier).

Enfin, des structures proposent des activités payantes mais uniquement sur le hors temps scolaire et le péri-éducatif :

- Bowling Mériadeck ;
- Golf de Bordeaux-Lac ;
- Stadium vélodrome de Bordeaux-Lac ;
- Patinoire Mériadeck ;
- Tennis Badminton Mériadeck .

Enfin concernant les piscines et baignades, Bordeaux gère 4 piscines couvertes et 2 lieux de baignades estivales.

- la Piscine Judaïque - Jean Boiteux, située dans le quartier centre-ville
- la Piscine du Grand-Parc, située dans le quartier Grand Parc-Chartrons-Jardin public
- la Piscine Tissot , située dans le quartier Bordeaux maritime
- la Piscine Galin, située dans le quartier Bastide
- la Piscine Stéhélin, située dans le quartier Caudéran
- la plage de Bordeaux-Lac, située dans le quartier Bordeaux maritime